

Actes de la VII^e Conférence francophone des ONG et OSC

Genève (Suisse), 23-25 juin 2010



Sommaire

Rapport général	3
Annexes	25
■ Annexe 1 : Ordonnancement des travaux de la Conférence	27
■ Annexe 2 : Allocution de M. Pierre Helg, Secrétaire d'État adjoint aux Affaires étrangères de la la Confédération suisse.....	31
■ Annexe 3 : Discours de Mme Kyung-wha Kang Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'Homme des Nations Unies	35
■ Annexe 4 : Allocution du Professeur Moussa DAFF, Président de la VI ^e Conférence des OING/OSC et de son Comité de suivi.....	41
■ Annexe 5 : Allocution de S.E. M. Abdou Diouf Secrétaire général de la Francophonie.....	42
■ Annexe 6 : Discours de clôture de M. Clément Duhaime Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie	51
■ Annexe 7 : Composition du Comité de suivi de la VII ^e Conférence des OING et OSC dotées d'un statut consultatif auprès des instances de la Francophonie	55
■ Annexe 8 : Directives portant sur les relations entre les institutions de la Francophonie et les OING, ONG et autres organisations de la société civile adoptées par la 20 ^e session de la CMF (Ouagadougou, le 24 novembre 2004) amendées par la 27 ^e session de la CMF (Paris, le 1er décembre 2011)	59
■ Annexe 9 : Liste des participants de la VII ^e Conférence des OING et OSC.....	67

Rapport général

La VII^e Conférence des Organisations internationales non gouvernementales (OING) et Organisations de la société civile (OSC) s'est tenue à Genève, en Suisse, du 23 au 25 juin 2010.

Ouverture des travaux

En ouvrant les travaux, **Monsieur Pierre HELG, Secrétaire d'État adjoint du Département fédéral des Affaires étrangères suisse**, souhaite la bienvenue en Suisse aux participants à la VII^e Conférence francophone des organisations internationales non gouvernementales de la Francophonie. Cette conférence constitue un jalon significatif sur la route du XIII^e Sommet de la Francophonie, qui se tiendra à Montreux en octobre prochain et qui marquera également le 10^e anniversaire de la Déclaration de Bamako, auquel la VII^e Conférence a décidé de consacrer ses travaux. À cet égard, il tient à souligner l'importance que revêt, pour la Suisse, la Déclaration de Bamako dans l'affirmation de la pleine dimension politique de la Francophonie. Il souligne par ailleurs, que le « processus de Bamako », qui a abouti à l'adoption de la Déclaration en novembre 2000, s'est caractérisé par son ouverture à de nombreux acteurs, y compris les organisations internationales non gouvernementales partenaires de la Francophonie. Enfin, il émet le vœu qu'à Montreux, les chefs d'État et de gouvernement chargent le Secrétaire général de la Francophonie d'initier un processus sur les bonnes pratiques du dialogue et de la concertation pour la compréhension mutuelle des cultures au sein des sociétés de l'espace francophone. C'est dans cette perspective qu'il prendra connaissance avec intérêt des conclusions des travaux de cette conférence.

Après avoir remercié les autorités suisses pour l'accueil réservé à ces assises, **Monsieur Moussa DAFF, Président de la VI^e Conférence des OING et OSC et du Comité de suivi**, rend hommage au Secrétaire général pour son appui moral. Il se réjouit que la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF ait décidé d'associer les OING/OSC à la réflexion sur Bamako +10, domaine qui n'est plus simplement technique, mais éminemment politique. À cet égard, il souhaite que la Conférence soit en mesure d'arrêter les grandes lignes d'une feuille de route sur la

démocratie dans l'espace francophone. Il estime que la Conférence des OING/OSC et son Comité de suivi peuvent se considérer collectivement à la fois comme une forme d'expression politique légitime des sociétés civiles francophones et comme une force de vigilance critique. À ce titre, il propose que la contribution à l'évaluation du processus initié à Bamako s'organise autour de l'effectivité dans l'espace francophone des droits civiques et politiques, du fonctionnement démocratique des institutions locales, des droits des organisations de la société civile, ainsi que des améliorations à apporter. Il se félicite de la dynamique engagée pour associer les OING/OSC à l'évaluation des progrès au processus démocratique.

Madame Kyung-wha KANG, Haut-Commissaire adjoint aux droits de l'Homme des Nations Unies se félicite de l'excellente coopération avec l'OIF qui repose sur trois piliers : la mise en œuvre des instruments et mécanismes des droits de l'Homme ; la promotion des droits de l'Homme dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans la consolidation de la paix ; et la promotion de la diversité et la lutte contre toutes les formes de discrimination. En dépit des normes juridiquement contraignantes (Déclaration universelle des droits de l'Homme, conventions des droits des enfants, des handicapés ou des travailleurs migrants), elle attire l'attention sur la discrimination qui sévit toujours. Ainsi, les femmes sont encore l'objet de discrimination dans toutes les sociétés, et les violences sexuelles et physiques à leur égard restent souvent impunies. Par ailleurs, dans toutes les régions du monde, différentes minorités continuent de faire face à de graves menaces, et les populations autochtones sont souvent marginalisées et n'ont pas accès aux services de base. Dans certains pays, des groupes sont privés de leurs droits fondamentaux ou de leurs droits religieux. De même, les réfugiés et migrants sont victimes de discrimination, y compris dans les pays riches. Toutefois, des progrès considérables sont constatés depuis l'adoption de la Déclaration de Bamako dans le développement du droit international des droits de l'Homme et des mécanismes des droits de l'Homme et ce, notamment grâce au rôle de la société civile qui a toujours été et restera essentiel pour la vitalité et le dynamisme du travail dans le domaine des droits de l'Homme, dans toutes ses nombreuses dimensions. À cet égard, le Haut-commissaire adjoint considère que la collaboration avec la société civile est indispensable et souligne sa contribution dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) de la situation des droits de l'Homme.

Le Président Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie, exprime sa joie de retrouver, deux ans après le rendez-vous de Caraquet (Nouveau-Brunswick, Canada), les représentants de la Société civile francophone rassemblés à l'occasion de cette VII^e Conférence des OING et des OSC et se félicite de les voir réunis si nombreux. Avant d'ouvrir les travaux, il invite l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire de M. Floribert Chebeya, Directeur de l'Association « *La Voix des sans voix* » et représentant de l'Union interafricaine des droits de l'Homme, assassiné le 1^{er} juin dernier en République démocratique du Congo. Il rend hommage aux délégués des OING et OSC, dont les organisations constituent un des piliers de l'édifice francophone.

Il observe que depuis deux décennies et face aux effets trop souvent ravageurs de la mondialisation, les acteurs non-gouvernementaux se sont organisés pour exercer face aux États un contre-pouvoir nécessaire, et ceci pour mieux faire entendre la voix des citoyens. Dans le domaine des droits de l'Homme, dans celui de l'éducation et de la culture, celui de l'environnement et du développement durable, l'influence des OING et des grands réseaux qu'elles ont constitués, est devenue incontournable. Le Secrétaire général souhaite que la Conférence francophone des OING/OSC soit un moteur de la mobilisation francophone et un relais actif de ses actions de coopération. Il sera très attentif à leurs propositions à l'occasion du bilan de la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako, et veillera à ce qu'elles soient transmises aux chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de Montreux. En réaffirmant que ce partenariat avec les OING et les OSC est d'une richesse et d'un potentiel immenses, il annonce que des dispositions seront prises pour une consultation plus régulière et plus efficace avec toutes les composantes de l'OIF et en particulier les Directions de programmes qui sont toutes présentes à cette Conférence, afin de valoriser davantage la contribution de la Francophonie non gouvernementale.

I. ADOPTION DU RAPPORT MORAL

La VII^e Conférence a pris connaissance et discuté des rapports du Président du Comité de suivi et des présidents des quatre Missions. En saluant l'engagement du Comité de suivi et les actions conduites dans le cadre de son mandat depuis la Conférence de Caraquez en 2008, les intervenants ont notamment souligné le succès et les conclusions des Journées de mobilisation organisées en mars 2010 sur le thème «**Villes éducatrices et développement durable : Quels enjeux, quelles perspectives pour les sociétés civiles francophones dix ans après la Déclaration de Bamako ?**».

Au terme des échanges, la Conférence a retenu les constats et recommandations suivants :

- s'agissant du fonctionnement de la Conférence et des OING/OSC :
 - Professionnaliser la Conférence des OING, particulièrement en terme de visibilité, de communication et d'information, y compris interne, et ce, notamment à travers la relance en cours du site internet des OING ;
 - Renforcer la cohésion interne à travers des projets communs ;
 - Renforcer l'autonomie financière, de gestion et d'action de la Conférence et de ses membres,
 - Approfondir les relations de la Conférence des OING/OSC avec les OING/OSC accréditées auprès des autres organisations internationales, notamment l'Unesco ;
 - Nommer un correspondant des OING/OSC francophones accréditées auprès des différentes organisations internationales pour améliorer la circulation de l'information.

- s'agissant des relations de la Conférence et des OING/OSC avec l'OIF :
 - Renforcer l'autonomie financière, de gestion et d'action de la Conférence et de ses membres par rapport à l'OIF afin d'établir un véritable partenariat ;
 - Mieux connaître les attentes de l'OIF et des Instances de la Francophonie, auprès desquelles les OING sont accréditées ;
 - Mettre à disposition du Comité de suivi un local au sein de l'OIF.

- s'agissant des actions :
 - Profiter de la tenue de la Conférence à Genève pour renforcer les liens avec le Conseil des droits de l'Homme, notamment dans le cadre de l'Examen périodique universel où la question de l'éducation est fondamentale ;
 - Renforcer la diplomatie non gouvernementale ;
 - Renforcer les actions en faveur des droits des personnes vulnérables telles que les handicapés, notamment en matière d'éducation.

D'une manière générale, les OING et OSC francophones sont soucieuses de prendre en charge elles-mêmes leur futur et d'être plus actives, ce qui vaut pour leur Conférence et le Comité de suivi, mais aussi pour chaque OING/OSC prise individuellement. Deux objectifs sont visés, dans ce cadre :

- Le dialogue avec l'OIF et la visibilité de la contribution des OING,
- La visibilité et la cohérence interne de la Conférence.

II. LE PARTENARIAT OIF-OING/OSC, DIX ANS APRES LA DECLARATION DE BAMAKO

INTRODUCTION

Le thème choisi pour cette VII^e Conférence francophone des OING et OSC est la Déclaration de Bamako, dont le dixième anniversaire est l'occasion d'en faire le bilan, et de tirer les leçons du partenariat OING/OSC et OIF. Le premier objectif de cet examen rétrospectif partagé est l'appui de la Conférence à la réaffirmation sans équivoque des quatre engagements francophones énoncés dans la Déclaration de Bamako, et la reconnaissance renouvelée de l'utilité du Chapitre 5 consacré aux procédures de suivi dont l'activation relève du Secrétaire général de la Francophonie.

Les OING/OSC ont fortement contribué à la réflexion préparatoire puis à l'adoption de la Déclaration du *Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone* (Bamako, 1^{er} au 3 novembre 2000). La V^e réunion préparatoire à ce Symposium, organisée à Sofia en juin 2000, en témoigne. Leur contribution à son élaboration justifie qu'elles soient associées, et cela de manière permanente, aux efforts pour éradiquer les violations massives des droits de l'Homme et les atteintes aux fondements mêmes des systèmes démocratiques recensées dans les Engagements de Bamako et de Bamako +5. Ainsi, à travers la concertation autour de

Bamako, dont l'une des valeurs concerne précisément le respect par les États des franchises associatives, l'OIF a encouragé pour la première fois l'émergence d'une Conférence des OING et OSC plus cohérente et susceptible de constituer à moyen ou long terme un interlocuteur et un acteur crédible.

La qualité du dialogue direct entre OING et OSC constitue un critère pour apprécier l'opérationnalité d'un élargissement progressif des compétences de la Conférence des OING et OSC en termes de dialogue avec les instances telles que le Secrétaire général et le Conseil Permanent de la Francophonie.

En outre, les OING et OSC sont un acteur cité de manière récurrente comme indispensable dans la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako. C'est dans ce sens que la VII^e Conférence des OING et OSC a consacré une journée à Bamako +10 et axé ses discussions autour du bilan et de ses perspectives, dans le respect des préoccupations des quatre sections thématiques.

SÉANCE PLÉNIÈRE

Cette journée de travail a débuté par une séance plénière consacrée au bilan de la mise en œuvre des engagements pris lors de l'adoption de la Déclaration de Bamako avec l'intervention de la Fédération Internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), de la Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB), et de la Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux droits de l'Homme (DDHDP) pour fixer le cadre méthodologique de l'examen de Bamako +10.

Madame Souhayr Belhassen, Présidente de la FIDH saisit l'occasion du dixième anniversaire de la Déclaration de Bamako pour réaffirmer son importance pour la promotion et la protection des droits de l'Homme et consolider ses acquis fragiles au sein mais également au-delà de l'espace francophone. Elle rappelle qu'il est primordial que les États de la communauté francophone s'efforcent de préserver l'intégrité des principes de la Déclaration de Bamako tout en les réaffirmant dans un contexte où de graves violations des droits de l'Homme sont perpétrées au sein des États membres de la Francophonie. Elle encourage par conséquent l'OIF à faire un pas supplémentaire dans ses capacités d'appréciation de la situation des droits de l'Homme des pays membres et de réaction aux violations des droits de l'Homme, en cas de crises. Elle propose aux OING d'informer en permanence le Secrétaire général de l'OIF afin d'interpeller plus systématiquement les États membres sur d'éventuelles violations des droits de l'Homme et en rendant plus visible l'activité des OING au sein de la Communauté francophone.

Monsieur Alexis Aquereburu, Président de la Conférence internationale des barreaux est intervenu pour rendre compte des réponses apportées par les OING et les OSC accréditées au questionnaire envoyé par le Comité de suivi sur la mise en œuvre de la

Déclaration de Bamako. Ces questionnaires ont permis d'identifier les axes de réflexion pour l'organisation des ateliers.

À la suite de cette intervention, **Monsieur Hugo Sada, Délégué à la paix, à démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF**, a clôturé cette séance plénière en évoquant le rôle de la société civile en tant qu'opérateur privilégié pour la mise en œuvre des activités de la Francophonie. L'objectif final est le renforcement du mécanisme de concertation et de dialogue permanent avec les OING reconnues par la Francophonie, particulièrement avec celles qui poursuivent les mêmes objectifs dans les domaines de la démocratie et des droits de l'Homme.

TRAVAUX EN ATELIERS

À la suite de cette séance plénière, des travaux en quatre ateliers se sont déroulés sur les thématiques suivantes :

1. La promotion et la diffusion des principaux instruments internationaux et régionaux en matière de droits de l'Homme,
2. La consolidation de l'État de droit par la participation citoyenne,
3. La lutte contre l'impunité, les élections et la sortie de crise,
4. Le renforcement des mécanismes prévus dans le cadre de la Déclaration de Bamako.

Chaque atelier, ouvert par l'intervention d'un(e) Président(e)/Modérateur(ice), a permis l'intervention des OING et OSC pour approfondir les enjeux concrets auxquels elles sont confrontées, faisant état des défis à relever, et favorisant le partage d'expériences et le débat avec les autres participants de l'atelier.

Atelier 1 : La promotion et la diffusion des principaux instruments internationaux et régionaux en matière de droits de l'Homme

La diffusion de la Déclaration de Bamako est envisagée selon deux axes :

- Celle du format à travers une version simplifiée et accessible à tous par l'utilisation des langues nationales, les arts, les activités ludiques, les moyens de communication et d'expression, l'utilisation de mots clés, l'explicitation des principes dans des termes compréhensibles par les populations et à travers de supports sonores pour rendre concret les principes de la Déclaration de Bamako selon les réalités locales ;
- Celle de l'utilisation pratique par la recherche de déclinaisons adaptées aux différentes branches professionnelles, la sensibilisation des acteurs politiques nationaux et, la formation à tous les niveaux en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration de Bamako.

Tout en rappelant l'universalité, l'indivisibilité et l'indérogeabilité des droits contenus dans la déclaration de Bamako, les participants ont formulé les pistes de réflexion et d'action suivantes :

- Réaliser des campagnes sur l'importance des droits économiques sociaux et culturels (DESC) et notamment sur le droit à la santé, l'accès à l'alimentation et au logement ;
- Promouvoir les bonnes pratiques en matière de DESC dans le monde francophone et faire connaître les actions entreprises pour leur promotion ;
- Promouvoir les bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises en Francophonie et en particulier, celle des entreprises transnationales ;
- Concrètement, il convient d'utiliser les mécanismes existants au sein de la Déclaration de Bamako sur les violations des DESC en tant que droits opposables, dans la mesure où ces violations peuvent constituer des violations graves des droits de l'Homme et en tout état de cause mettent en péril la réalisation d'une vie politique apaisée ;
- Mieux intégrer la Déclaration de Bamako en tant qu'outil à la disposition des États, des OING/OSC et des acteurs politiques afin de faire respecter les valeurs et les principes communs à cette déclaration et aux autres acteurs internationaux de défense et de promotion des droits de l'Homme. Elle doit être traduite en action politique au sein des instances multilatérales. Les OING doivent avoir le soutien nécessaire à leur action de terrain.

Recommandations:

- Réaffirmer solennellement les principes de la Déclaration à l'occasion de la Conférence des OING/OSC et du Sommet ;
- Créer un poste de Représentant spécial du Secrétaire général chargé des défenseurs des droits de l'Homme et plus largement de porter la voix de la Déclaration de Bamako ;
- Instaurer une stratégie de concertation des États et des ONG francophones au sein des organisations intergouvernementales, et à l'occasion des échéances régionales et internationales importantes afin de défendre et promouvoir les valeurs et les engagements contenus dans la Déclaration de Bamako ;
- Instaurer avec l'OIF un mécanisme de suivi des recommandations de l'examen périodique universel.

Atelier 2 - La consolidation de l'État de droit par la participation citoyenne

Les Journées de Concertation et de Mobilisation, qui se sont tenues à Paris en mars 2010 et qui portaient sur le thème «Villes éducatrices et développement durable : Quels

enjeux, quelles perspectives pour les sociétés civiles francophones dix ans après la Déclaration de Bamako ?», ont vu leurs travaux inscrits dans le cadre de la Déclaration de Bamako, et notamment dans ses troisième et quatrième engagements. Pour favoriser le travail de la société civile et pour amplifier sa crédibilité auprès des gouvernements, des parlements et des institutions internationales, les participants ont estimé que leurs préconisations, voire l'opportunité de leurs actions, devaient résulter d'un authentique quadrilogue équilibré et régulier dans un État de droit, et qui réuniraient :

- Les citoyens, ancrés dans un territoire, dans une culture, motivés par un projet réaliste visant l'intérêt général et personnellement engagés dans une action collective visant le court ou moyen terme ;
- Leurs représentants démocratiquement élus, notamment au niveau régional, qui doivent renforcer la légitimité des projets et favoriser leur médiation et leur réalisation ;
- La société civile, notamment portée par des ONG clairement identifiées par leur principal objet social et par leurs références, bien structurées, particulièrement au plan local et accréditées auprès de grandes organisations internationales, telles que l'OIF ;
- L'État, les institutions élues démocratiquement qui préservent l'État de droit, en vue de favoriser l'émergence de projets et leur réalisation mais qui, surtout, garantissent la sécurité des citoyens et de leurs partenaires internationaux qui s'y consacrent.

Ce quadrilogue doit ainsi contribuer à une saine émulation entre les acteurs et articuler leurs aspirations respectives entre le vouloir des populations, le savoir des scientifiques, universitaires, enseignants et autres experts, et, enfin, le pouvoir des élus, locaux, régionaux et nationaux, afin de parvenir à une gouvernance responsable, participative, voire coopérative à travers un processus de décision transparent.

Par ailleurs, ce quadrilogue doit pouvoir s'exercer régulièrement dans la diversité des voies de communication, qu'il s'agisse des plus directes et des plus traditionnelles au plan local ou des plus générales et des plus modernes, notamment par voie électronique à travers des réseaux coopératifs internationaux que propose le web pour accélérer l'information et la participation de tous et favoriser la transparence des décisions.

Plusieurs expériences des OING/OSC ont été partagées sur les différentes sous-thématiques de cet atelier.

1. La participation citoyenne

La Déclaration de Bamako a pour objectif de renforcer la participation citoyenne dans tous les domaines.

L'initiative du Service d'Appui aux initiatives locales de développement (SAILD) en matière de sécurité alimentaire a été rappelée (campagne de sensibilisation et circulation d'une pétition pour boycotter des produits importés) ou encore celle du Comité pour les partenariats avec l'Europe continentale (Comité PECO) dans le domaine de la protection de l'enfance sur l'ensemble du territoire moldave pour mobiliser tous les acteurs, et contribuer à l'élaboration de politiques publiques.

La mobilisation et la participation citoyennes restent jusqu'ici trop limitées aux territoires anglophones. C'est pourquoi, en 2008, le Groupe de recherche et d'action pour la promotion de l'agriculture et du développement (GRAPAD) a lancé la dynamique OSCAF (Organisation de la Société Civile d'Afrique Francophone) animée par des délégations nationales établies dans la plupart des pays francophones de l'Afrique de l'ouest et du centre.

2. La démocratie locale et ses formes d'expression

Le niveau régional (structure territoriale infra-étatique) et le niveau local constituent les lieux les plus efficaces d'amélioration de l'État de Droit. Plusieurs initiatives visent à mobiliser toutes les potentialités positives des citoyens dans la perspective d'une meilleure justice et d'une démocratie renforcée. La démocratie locale est notamment développée au sein du Réseau Habitat et Francophonie (RHF) pour contribuer à la définition de projets d'aménagement, de construction et de réhabilitation.

3. La transparence des institutions

- La corruption est présente partout et doit être une préoccupation constante comme il l'est rappelé à l'article 17 de la Déclaration de Bamako.

En collaboration avec l'OIF, l'OING *Transparency International* contribue au développement de la bonne gouvernance en application de la Déclaration de Bamako. Les progrès attendus ne peuvent être obtenus qu'à travers une plus large coopération transversale des OING, par l'accès de tous à l'information, grâce notamment à des textes traduits en français, par la constitution d'un cadre institutionnel adapté à l'environnement politique, par l'organisation de formations variées (du développement des compétences nécessaires à la production et à la gestion coopérative) et par la mise en place de financements divers (microcrédit, micro-assurance santé, banque coopérative ...).

Recommandations :

- Faire pression sur les États membres pour favoriser cette démocratie locale quasi inexistante ;
- Renforcer les échanges d'expertises et d'expériences de terrain ;
- Renforcer les capacités des acteurs ;

- Promouvoir les outils internationaux ;
- Encourager une gouvernance participative entre maîtres d’ouvrages et locataires ou associations travaillant sur la vie sociale et culturelle de leur quartier ;
- Revitaliser les quartiers en impliquant les milieux communautaires, institutionnels, publics et parapublics avec les résidents ;
- Réaménager et éradiquer l’insalubrité de la ville du Port, à l’Île de la Réunion.

Ceci afin de parvenir à une gouvernance responsable, participative, voire coopérative, où les décisions se prennent après toute la concertation nécessaire et dans la plus totale transparence.

Atelier 3 - La lutte contre l’impunité, les élections et la sortie de crise

1. L’action des défenseurs des droits de l’Homme

Le développement des sociétés civiles a entraîné dans le même temps une répression accrue à l’égard des défenseurs des droits de l’Homme. En effet, leurs activités sont souvent confrontées voire opposées aux intérêts des États ou des mafias. Les OING soulignent que leur engagement les amène parfois à menacer des intérêts vitaux qui mettent le régime en difficulté. C’est par conséquent dans ce contexte que se révèle la nécessité de rendre effectif les droits énoncés dans la Déclaration de Bamako. Le droit international, à travers les mécanismes de droits de l’Homme existants (ONU, mécanismes régionaux avec la Commission africaine des droits de l’Homme, le Conseil de l’Europe, l’Union européenne etc), ne nécessite pas de consacrer un statut du défenseur des droits de l’Homme spécifique dans le cadre de l’OIF. Parmi les bonnes pratiques, les participants se réjouissent du développement spectaculaire des sociétés civiles indépendantes et de l’universalisation de la demande de droits universels. Ils soulignent le rôle de Reporters sans frontières (RSF) qui publie sur son site internet des communiqués sur les violations graves des droits de l’Homme. La collaboration de RSF avec la FIDH doit servir d’exemple pour développer d’autres partenariats. `

Plusieurs obstacles sont relevés :

- Les mécanismes de recours internationaux évoqués existent mais restent toutefois très difficiles d’accès: impossibilité de se déplacer lorsque les juridictions internationales sont situées en Europe ou lorsque l’épuisement des voies de recours, condition préalable pour recourir à une juridiction internationale, n’est pas constaté.
- La méconnaissance des textes relatifs aux droits de l’Homme.
- Le manque de formation des magistrats qui ne sont pas suffisamment sensibilisés aux textes internationaux. Le problème se pose particulièrement lorsque les textes internationaux ne sont pas transposés en droit interne. L’OIF doit veiller à se

conformer à la Déclaration de Bamako qui promeut une justice efficace et accessible et intervenir directement auprès de ceux dont les droits sont violés.

- L'encombrement des juridictions et le traitement d'affaires relevant du droit civil sans difficulté particulière.
- La réticence de certains États qui invoquent sans cesse leur souveraineté.
- La mafia des narcotrafiquants qui déstabilise certains États en Afrique, et menace les institutions.

Recommandations :

- Consacrer le droit à l'éducation aux droits de l'Homme comme droit de l'Homme. Cette éducation doit être élargie aux magistrats, militaires et policiers. L'OIF, de son côté, doit demander un appui des États pour promouvoir et renforcer la culture démocratique.
- Créer un mécanisme de protection des défenseurs des droits de l'Homme comme un Représentant spécial permanent de l'OIF. Ce mécanisme serait un lien entre les États et les défenseurs et pourrait être la voix de l'OIF pour rappeler publiquement aux États que les défenseurs œuvrent en faveur des libertés et de l'état de droit et que leur sécurité doit être garantie. Ce mécanisme permettrait de renforcer le pouvoir d'intervention du Secrétaire général.
- Organiser une campagne pour la décriminalisation des lois de diffamation (journalistes en première ligne).
- Lutter contre l'impunité en dénonçant les procès manipulés et l'absence de poursuites après des assassinats.
- Transposer en droit interne des normes internationales de protection des droits de l'Homme.
- Améliorer la circulation des gens en Afrique en se référant par exemple au passeport unique pour la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).
- Professionnaliser l'action des défenseurs pour une meilleure connaissance des lois qui les protègent.
- Renforcer les mécanismes existants pour éviter la multiplication de normes.
- Établir des états-civils fiables pour déterminer par exemple l'âge exact des jeunes, jugés comme adultes.

2. Les élections et les sorties de crise

Plusieurs conditions au succès d'une élection sont nécessaires à prendre en compte selon les OING et OSC :

- Une liste électorale fiable, ce qui induit un état civil fiable ;

- Des organes crédibles pour le processus électoral (organe indépendant) pour organiser des élections transparentes ;
- Une campagne légale avec le respect de l'équité du temps de parole et une utilisation transparente de moyens financiers ;
- Un contentieux juste par un organe indépendant et compétent ;
- L'acceptation des résultats, car comme le mentionne la Déclaration de Bamako, son refus entraîne le plus souvent des crises qui perpétuent le cycle non démocratique ;
- La fin de l'impunité pour éviter les violences postélectorales ;
- La limite de mandats pour éviter la frustration trop grande de l'opposition.

Ces conditions ne sont pas toujours remplies et le contentieux électoral est à l'origine de nombreux, voire de la plupart des conflits. À la suite d'une élection, les promesses électorales non tenues entravent le développement d'un pays. La démocratie sera d'autant plus fragilisée que le pays est pauvre. Un lien étroit existe entre violation des droits de l'Homme et élections. Les défenseurs des droits de l'Homme doivent, à cet égard, être mieux préparés avant les élections. De plus, il y a une mauvaise compréhension du rôle de l'opposition dans un processus démocratique après le résultat des élections ce qui entrave le développement de la culture démocratique. Enfin, le népotisme et la géopolitique faussent le débat et les nominations ne s'effectuent pas sur la base de la compétence mais sur l'association avec le pouvoir (parents, lignée familiale) ou l'ethnie.

Parmi les pratiques positives qui ont été évoquées, Reporters sans frontières a offert des modèles de loi de presse. Il a également été recommandé de prendre en compte les modes coutumiers (Rwanda) ou l'établissement des commissions vérité-réconciliation qui bénéficient de l'accord de toutes les parties car l'amnistie générale ne fait qu'encourager l'impunité. À cet effet, la justice transitionnelle est un outil précieux de sortie de crise.

Recommandations:

- Renforcer les mécanismes de droit existant (écrit ou coutumier).
- Organiser des formations en droit humanitaire destinées aux militaires, à la police, aux politiques.
- Prévoir une alerte de certains professionnels sur le terrain, les journalistes, les secouristes de la Croix Rouge, les missionnaires etc., qui localement veillent, dénoncent, font pression, agissent.
- À l'OIF d'appuyer la formation des institutions en Afrique, leur mise en place, leur fonctionnement (listes électorales et état civil fiables, enseignement de la culture démocratique dans les populations).
- Prévoir une accréditation plus serrée des observateurs envoyés entre autres lors de la surveillance des élections pour s'assurer qu'ils connaissent la situation.

Atelier 4 - Le renforcement des mécanismes prévus dans le cadre de la Déclaration de Bamako

- S'agissant de l'activation du mécanisme des communications, les intervenants ont souligné et retenu les constats et pistes de réflexion suivants :
 - Face à l'insuffisance de la connaissance de la Déclaration de Bamako au sein des institutions et sur le terrain, à tous les niveaux, il est préconisé de promouvoir l'appropriation et la vulgarisation, en s'appuyant notamment sur les médias, la traduction en langues locales, les parlements, le système éducatif, l'introduction de la Déclaration de Bamako dans les préambules des textes fondamentaux nationaux, etc., pour faire de la Déclaration de Bamako un outil de travail au quotidien ;
 - L'insuffisance d'information et de formation des acteurs des OSC quant aux procédures de communication et de saisine de l'OIF sur les faits de rupture ou d'entrave aux libertés : ce constat appelle le renforcement des capacités des OING/OSC en la matière, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation (exemple des universités d'été de la Francophonie) mais aussi l'instauration d'un climat d'indépendance des OING/OSC vis-à-vis de l'OIF, pour lever une forme de réticence et de défiance de la société civile à s'adresser à une organisation intergouvernementale, les OING elles-mêmes ne devant pas se mettre dans un rapport de tutelle ou de dépendance ;
 - Le rôle central de la société civile comme vecteur de renforcement de la démocratie ;
 - Les difficultés et les risques, y compris au péril de celui de leurs vies, auxquels sont confrontés les défenseurs des droits : à cet égard, des mécanismes de protection des défenseurs des droits sont à envisager avec la création d'un statut de défenseur des droits de l'Homme ou la désignation d'un Représentant spécial auprès du Secrétaire général de la Francophonie ;
 - Le besoin de renforcement de la synergie entre les OING, par exemple par la création de club des OING locaux ou régionaux.

- S'agissant de la prévention des conflits et l'alerte précoce, les principaux obstacles identifiés portent sur :
 - L'imprévisibilité des situations, en dépit de certains signaux ;
 - La faiblesse des institutions étatiques ;
 - Le refus du dialogue et l'exercice solitaire du pouvoir ;
 - Les résistances politiques liées au principe de souveraineté des États.

L'enjeu est d'une part, de réussir le passage de la collecte des informations et signaux à une véritable action préventive, alors que dans les faits, les interventions sont surtout déployées après l'éclatement de la crise et, d'autre part, de contribuer à inverser le ratio

« coût/ avantage » des violations des droits de l'Homme, par une action dissuasive aux niveaux politique, pénal, financier et/ou militaire.

Il a toutefois été souligné que la première prévention est de nature structurelle et qu'elle passe notamment par des élections démocratiques et le respect des droits de l'Homme.

Recommandations:

- Instaurer un mécanisme de protection des défenseurs en Francophonie (de type Représentant spécial du Secrétaire général de la Francophonie).
- Réactiver le réseau des structures gouvernementales chargées des droits de l'Homme ainsi que le Réseau d'information et de concertation sur les droits de l'Homme.
- Instaurer une structure de concertation inter-acteurs sur les droits de l'Homme (OING/Réseaux institutionnels/ États concernés) en Francophonie.
- Instaurer un système d'information du public ou, à tout le moins, des OING et réseaux institutionnels compétents, sur les débats et décisions prises par le CPF dans le cadre de l'examen du point permanent à son ordre du jour sur les questions de droits de l'Homme, de paix et de démocratie.
- Développer une stratégie de renforcement du discours francophone sur les droits de l'Homme porté par les Instances et les États membres, dans les enceintes internationales concernées (en particulier ONU, Union africaine, Ligue arabe et Commission européenne).
- Instaurer une plate-forme de coopération entre la Francophonie et les juridictions pénales (en particulier la Cour pénale internationale) et régionales ; cette plate-forme devrait aussi mutualiser les critères jurisprudentiels d'évaluation de la volonté et de la capacité/effectivité des justices nationales.
- Renforcer le dialogue entre les différents acteurs : pouvoir, opposition, société civile ;
- Prendre en considération et mettre en œuvre les mécanismes existants, en faisant aussi le bilan et l'auto-évaluation des OING sur ces dix dernières années.
- Prendre en compte la diversité culturelle.
- Rechercher la plus value francophone, dans une démarche tout à la fois d'audace, de réalisme et de rationalisation des actions des OING et de la Conférence, afin de contribuer à mieux faire entendre leur voix et à renforcer la visibilité de la Francophonie.

III. LE SUIVI DE LA VII^e CONFÉRENCE : POUR UN PARTENARIAT PLUS EFFICACE ENTRE LES OING, LES OSC ET LES INSTANCES DE LA FRANCOPHONIE

Une **séance en atelier** a été organisée pour permettre un échange des OING sur les quatre Missions du Cadre stratégique décennal de la Francophonie, avec les directeurs et/ou chefs de division de l'OIF chargés desdites Missions. Chaque atelier se prononçait

sur les mêmes questions suivantes :

- Comment assurer une meilleure efficacité du Comité de suivi ?
- Comment assurer une meilleure mobilisation des organisations ?
- Comment assurer une meilleure visibilité et accroître la crédibilité du Comité et de la Conférence des OING et OSC ?
- Quelles sont les attentes des OING à l'égard de l'OIF ?

Auparavant, la Conférence avait assisté à une **présentation du nouveau site internet des OING**, reconnu par tous comme un outil central qu'il convient de redynamiser et de structurer, pour appuyer et accompagner le travail de la Conférence et des OING/OSC francophones. Ce site, conçu sur une approche conviviale, interactive et de navigation facile, tout en étant sécurisé de façon adéquate, est ainsi appelé à être un outil de :

- Communication (messages, nouvelles, calendrier des activités, listes et fiches de présentation des OING, etc.),
- Partage de l'information, afin de permettre une meilleure coordination des actions,
- Publication des différents types de documents à dimension locale, nationale et internationale,
- Présentation des quatre missions, avec de nombreux liens avec l'OIF et les OING accréditées ou non.

Il offre, enfin, une information en français, dans un contexte de mondialisation et dans le domaine des technologies de la communication où l'usage de la langue française diminue. La Conférence a salué ce projet qui s'inscrit dans son objectif de professionnalisation, de structuration et de visibilité, à la fois collective et individuelle.

S'agissant du partenariat entre les OING/OSC et l'OIF, tous reconnaissent une volonté et une responsabilité partagées des différents partenaires pour renforcer et réaliser un bond qualitatif dans ce partenariat. En remerciant l'OIF pour son accompagnement et la prise en compte des préoccupations des OING, les quatre ateliers ont notamment appelé l'attention sur les éléments suivants :

■ **Atelier Mission A (Langue française, diversité culturelle et linguistique)**

Comment assurer une meilleure efficacité du Comité de suivi ?

- Bien utiliser le nouveau site des OING/OSC ;
- Partager les bulletins des organisations membres ;
- Se renseigner sur les programmations des membres ;
- Désigner deux personnes-contact par OING qui seraient en lien avec le Comité de suivi ;
- Echanger les courriels personnel et professionnel ;

- Inviter les membres de la Mission A lors des Assemblées générales ;
- Organiser une table ronde de la Mission A au sein du Village de la Francophonie lors du Sommet de Montreux.

Comment assurer une meilleure visibilité et accroître la crédibilité du Comité et de la Conférence des OING et OSC ?

- Transmettre les procès verbaux et les ordres du jour de chaque rencontre du comité de suivi ;
- Bâtir une relation entre la présidence de la Mission A des OING et la direction en charge de la Mission A à l'OIF ;
- Organiser une rencontre d'une demi-journée avant chaque réunion du comité de suivi à Paris.

Comment assurer une meilleure mobilisation des organisations ?

- Dresser une liste des conférences internationales et examiner les possibilités d'y assister ;
- Mieux utiliser les ressources du réseau en créant un répertoire de chaque organisation et s'en servir ;
- Tisser des relations entre la Conférence des OING de la Francophonie et les autres regroupements d'ONG dans le monde (Nations Unies, Conseil de l'Europe, etc) ; analyser le rapport sur la démarche en ce sens faite en direction du Conseil de l'Europe par l'OIF ;
- Initier des projets concrets pour réunir les OING (ex: réunion sur les villes éducatrices).

Les attentes des OING à l'égard de l'OIF :

- Une nouvelle conjoncture, une nouvelle ouverture ;
- Disponibilité pour une réflexion sur comment mieux travailler ensemble ;
- Chaque direction doit développer une relation avec les OING ;
- Tisser des liens entre la présidence de la Mission A des OING et la direction de la Mission A à l'OIF.

■ Atelier Mission B (Paix, démocratie et droits)

Comment assurer une meilleure efficacité du Comité de suivi ?

- L'atelier B recommande de définir des objectifs précis et un agenda pour les réalisations (suivis tant au niveau de chaque mission que de la présidence du Comité en charge de les coordonner).

Comment assurer une meilleure mobilisation des organisations ?

- L’atelier B propose une meilleure connaissance réciproque, et l’utilisation du site et des actions communes.

Comment assurer une meilleure visibilité et accroître la crédibilité du Comité et de la Conférence des OING et OSC ?

- L’atelier B propose la production d’un travail et de propositions précises et concrètes, la participation des OING aux manifestations organisées par l’OIF, une meilleure connaissance de la Déclaration de Bamako.

Les attentes des OING à l’égard de l’OIF :

- Qu’elle soutienne leurs actions, notamment dans les pays en difficulté et en situation de crise ;
- Qu’elle fasse appel à leur expertise ;
- Qu’elle les invite aux manifestations qu’elle organise ;
- Qu’elle les tienne informés de façon synthétique de ses initiatives et actions.

■ Atelier Mission C (Éducation, formation, enseignement supérieur et recherche)

L’atelier a commencé par une présentation du document de travail (support composé d’un certain nombre de questions à débattre). Cependant, dès les premières interventions, le constat a été fait que le temps imparti ne permettrait pas de traiter de l’ensemble des questions. Il a donc été décidé que chaque OING répondrait par écrit au questionnaire et transmettrait ses réponses au Comité de suivi qui en fera la synthèse en vue d’une meilleure exploitation.

Les débats ont néanmoins permis d’aborder les principales interrogations contenues dans le questionnaire. Les résultats des discussions peuvent être divisés en deux grandes rubriques composées d’éléments de diagnostic d’une part et de propositions de solutions ou recommandations d’autre part.

1. Éléments de diagnostic

1.1 Diagnostic général (Comité de suivi)

L’efficacité du Comité de suivi est tributaire du fonctionnement efficace des Missions. Or, il semble que la plupart des OING inscrites dans les missions ont du mal à se retrouver ou à se mobiliser autour de projets communs. Il en découle un « fonctionnement par le haut » : les activités sont essentiellement menées à l’échelle du Comité de suivi.

1.2 Diagnostic au niveau de la Mission C :

- Les OING, qui la composent n'ont **pas de connaissance mutuelle, ne communiquent pas entre elles, ne se connaissent pas et n'échangent pas d'information sur leurs activités.**
- Les OING n'ont **pas une connaissance claire de l'objet commun** autour duquel elles seraient amenées à collaborer (quelle est la finalité de leur regroupement en une même Mission ?), alors même que des questions essentielles les concernent telles que :
 - L'accès à l'éducation des personnes handicapées ;
 - Les problèmes d'atteinte des objectifs de l'Éducation pour tous d'ici à 2015 ;
 - La recherche scientifique en éducation ;
 - Le lien entre éducation formelle et éducation non formelle, etc.
- La Mission ne dispose **pas de méthodologie** spécifique de travail ni de dispositif méthodologique (acteur ou personne de référence pour l'articulation des projets) ; le problème méthodologique a été retenu comme un problème général et la question posée est de savoir s'il est possible de créer un dispositif spécifique et transversal (une nouvelle Mission qui se chargerait de cette dimension méthodologique).

Suite à ces interrogations, Monsieur Sougalo Ouéadraogo, Directeur de l'éducation et de la formation professionnelle de l'OIF, a été sollicité pour présenter les axes d'interventions et les priorités de sa direction.

2. Solutions et recommandations

- Créer une **base de données** sur les OING de la Mission pour une meilleure connaissance mutuelle (y présenter les acteurs, les objectifs et domaines d'intervention ainsi que les projets en cours) ;
- Créer un **système de communication** entre les OING/OSC de façon à ce que les projets initiés par les unes et susceptibles de faire l'objet d'un partenariat avec d'autres soient divulgués sous forme d'un appel à collaboration ; ce système de communication pourra également présenter un agenda des activités des OING ;
- Identifier, en se référant à la programmation quadriennale de la Direction de l'éducation et de la formation de l'OIF, les **thèmes fédérateurs** autour desquels des collaborations pourraient s'établir entre OING de la Mission ; partant de l'exposé

du Directeur, l'on peut retenir notamment :

- Les questions liées à la mise en œuvre d'une didactique convergente entre le français et les langues nationales partenaires ;
 - L'intervention dans le domaine de l'éducation en vue de la reconstruction d'Haïti ;
 - L'EPT d'ici à 2015 et la nécessité d'une articulation entre éducation formelle et éducation non formelle ;
 - La formation des enseignants pour une amélioration de la qualité de l'enseignement.
- **L'utilisation du nouveau site des OING** afin d'optimiser les deux premières propositions ci-dessus (base de données, communication) ;
 - La mise en place d'un **dispositif méthodologique transversal** avec des référents identifiés (une ou deux personnes appartenant ou non au comité de suivi) :
 - Dans chaque Mission pour coordonner les activités des OING concernées par les différents projets qui seraient initiés au sein de la mission ;
 - Au niveau du Comité de suivi pour, d'une part, faire le lien entre les OING appartenant à différentes Missions et qui seraient appelés à collaborer sur des projets, d'autre part, faire le point et la synthèse des différents projets en direction du Comité de suivi ;

Il a été proposé enfin que les prochains présidents de Missions soient plus que par le passé les garants de la dynamique de communication entre les OING. Il leur revient, entre autres première mesures à prendre, de proposer une fiche de recueil de données des OING de la Mission afin d'alimenter la base de données proposée ci-dessus.

- **Atelier Mission D (Coopération économique, développement durable et solidarité)**

Les participants se sont interrogés sur le rôle du Comité de suivi et des Missions. Parmi les éléments de réponse, ils proposent :

- Une plus grande efficacité : mise en place d'outils de travail au sein du Comité de suivi pour développer la qualité des relations, établissement d'un plan d'actions avec des objectifs, des moyens et des indicateurs de suivi, identification de partenaires financiers, partage des savoirs et compétences ;
- Une mobilisation plus forte : permettre de mieux connaître les organisations et leurs activités, faciliter les échanges entre OING, renforcer les processus de consultation des OING par l'OIF et diffuser plus largement l'information sur les

réunions d'envergure internationale pour garantir une présence effective de celles-ci dans ces manifestations ;

- Une visibilité et une crédibilité renforcées : organiser des rencontres thématiques ou régionales auxquelles participeraient les représentants locaux des autres organisations intéressées, tout en gardant en mémoire l'importance du maintien du français comme langue de communication. L'ancrage du Comité auprès de l'OIF reste une question à traiter.

À cet égard, l'OIF propose d'organiser des rencontres début 2011 pour discuter à nouveau le contenu de la collaboration et des éventuels partenariats, et réfléchir sur les moyens à assigner aux objectifs ainsi définis.

IV. ÉLECTION DU COMITÉ DU SUIVI DE LA VII^e CONFÉRENCE DES OING

La Conférence a procédé à l'élection des membres de son Comité de suivi, au terme de laquelle ont été élus :

Président du Comité de suivi de la VII ^e Conférence francophone des OING et OSC	M. Charaf Eddine Fqih Berrada, Vice-Président COBATY International (Fédération internationale de la construction de l'urbanisme et de l'environnement)
Présidente de la Mission A	Mme Françoise Enguehard, Présidente de la Société nationale de l'Acadie (SNA)
Vice-présidente de la Mission A	Mme Marie-France Kenny, Présidente de la Fédération des Communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)
Président de la Mission B	M. François Cantier, Président d'Avocat sans frontières (ASF)
Vice-président France la Mission B	M. Lucien Accad, Vice-Président de l'Institut international de Droit d'Expression et d'inspiration Française (IDEF)
Président de la Mission C	Mme Denise Bergeron, Présidente de l'Association francophone internationale des Directeurs d'établissements scolaires (AFIDES)
Vice-président de la Mission C	M. Roger Ferrari, Président du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF)
Président de la Mission D	M. Pascal Valentin Houenou, coordinateur du Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique (REDDA)
Vice-président de la Mission D	Mme Martine Yobol, Directrice du Centre de documentation du Service d'appui aux initiatives locales de développement (SAILD)

V. CLÔTURE DE LA VII^e CONFÉRENCE DES OING/OSC

Allocution de clôture par Monsieur Clément DUHAIME, Administrateur de l'OIF

Après avoir remercié les autorités suisses pour leur accueil et leur soutien, l'Administrateur de l'OIF adresse ses félicitations aux nouvelles instances de la Conférence tout juste élues ainsi que ses encouragements au nouveau Président qui a la lourde responsabilité de répondre, avec les autres membres du comité de suivi, aux attentes évoquées par les différentes missions. Il assure la Conférence que ses propositions seront transmises aux Chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de Montreux afin d'être pleinement étudiées. Il salue le rôle incontournable des organisations de la société civile francophone, qui sont familières des réalités culturelles de la Francophonie et des spécificités du terrain, dans le débat démocratique et économique mondial. Plus que par le passé, l'Organisation sera à leurs côtés pour atteindre les objectifs fixés. À cet effet, il souhaite organiser dans les prochains mois un séminaire de réflexion pour relancer le processus d'accréditation et accueillir de nouvelles OING avec un souhait d'ouverture vers des régions telles que l'Asie, le Moyen-Orient et les Caraïbes. Enfin, il formule le souhait que les différentes directions de l'OIF puissent prendre en compte, autant que possible, la voix des OING francophones dans le cadre des activités de la programmation quadriennale, pour que celles-ci soient visibles et prennent la place qu'elles méritent, car la Francophonie sera plus forte, si la société civile est plus forte.

Il conclut son intervention en évoquant la situation difficile que traverse Haïti. L'OIF s'est engagée dans la reconstruction du pays, grâce au soutien de son bureau sur place, mais aussi grâce à ses contacts avec les réseaux institutionnels présents dans le pays. Le Président Diouf a également lancé un vibrant appel aux 70 États et gouvernements membres de l'OIF pour qu'ils se mobilisent fortement pour accompagner Haïti. Cette solidarité doit également s'exprimer à travers les organisations de la société civile, et en particulier dans les deux axes qui ont été privilégiés, à savoir l'éducation, la justice et les droits de l'Homme.

En remerciant à nouveau les participants pour leur riche contribution, notamment à la réflexion sur la Déclaration de Bamako, M. Duhaime déclare clos les travaux de cette VII^e Conférence francophone des OING et OSC.

Annexes

Annexe I

Ordonnancement des travaux de la Conférence

Lieu de la Conférence : Hôtel Intercontinental

7-9 Chemin du Petit-Saconnex

1209 Genève (Suisse)

Tél : 41 22 919 39 39

Télécopie : 41 22 919 38 38

Mercredi 23 juin 2010

14h à 14h30 Accueil et installation des participants et des invités

14h30 à 15h30 **Séance officielle d'ouverture de la VII^e Conférence des OING et des OSC**

Maitre de cérémonie : Monsieur **Jean-Philippe RAPP**, Directeur du Forum International Médias Nord-Sud

Allocutions :

- **Monsieur Pierre HELG**, Secrétaire d'État adjoint du Département fédéral des Affaires étrangères suisse
- **Monsieur Moussa DAFF**, Président de la Conférence et du Comité de suivi
- **Madame Kyung-wha KANG**, Haut-Commissaire adjoint des droits de l'Homme des Nations Unies
- **Monsieur Abdou DIOUF**, Secrétaire général de la Francophonie

Intermède musical : **TRIO YIRIBA (Baobab en Dioula)**



15h30 à 16h00 « Photo de famille »

17h à 19h **Séance plénière des délégués de la Conférence**
Compte-rendu du mandat du Comité de suivi depuis la VI^e Conférence : Présentations et discussions des rapports de la Présidence et des quatre missions

Jeudi 24 juin 2010

Journée consacrée au bilan et aux perspectives de la Déclaration de Bamako

9h à 9h30 Accueil et installation des participants

9h30 à 10h30 **Séance plénière**

- **Intervention de Madame Souhayr BELHASSEN**, Présidente de la FIDH
- **Présentation de Maître Alexis COFFI AQUEREBURU**, Président de la Conférence Internationale des Barreaux, de la Synthèse des réponses des OING et OSC au questionnaire sur la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako
- **Intervention de Monsieur Hugo SADA**, Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme
- **Discussions**

10h30 à 10h45 Pause

10h45 à 13h **Ateliers**

1. La promotion et la diffusion des principaux instruments internationaux et régionaux en matière de droits de l'Homme
2. La consolidation de l'État de droit par la participation citoyenne
3. La lutte contre l'impunité, les élections et la sortie de crise
4. Le renforcement des mécanismes prévus dans le cadre de la Déclaration de Bamako

13h à 14h30 Pause-déjeuner

14h30 à 15h30 Poursuite des travaux en ateliers

16h à 16h15 Pause

16h15 à 18h Discussion générale en séance plénière consacrée à la présentation par les rapporteurs des conclusions des ateliers et des projets de résolutions proposés par des OING et OSC membres

18h à 20h Visite du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (visite culturelle offerte par le Département fédéral suisse des Affaires étrangères)

Vendredi 25 juin 2010

9h30 à 12h30 **Le suivi de la VII^e Conférence : pour un partenariat plus efficace entre les OING, les OSC et les Instances de la Francophonie**
(réservé aux membres de la Conférence des OING/OSC)

(pause de 11h à 11h15)

12h30 à 13h Présentation des candidatures des OING et OSC
(réservé aux membres de la Conférence des OING/OSC)

13h à 14h30 Pause-déjeuner

14h30 à 15h30 Désignation des scrutateurs
Elections
(réservé aux membres de la Conférence des OING/OSC)

- de la présidence de la VII^e Conférence et du Comité de suivi
- de la présidence des sections thématiques (missions A, B, C, D)

15h30 à 17h Proclamation des résultats des élections
Passation entre le Comité sortant et le comité entrant
(réservé aux membres de la Conférence des OING/OSC)

17h à 18h Adoption concertée des grandes lignes d'une feuille de route pour le nouveau Comité de suivi sur la base des discussions du matin

18h à 19h Clôture de la VII^e Conférence des OING/OSC

- Intervention du nouveau Comité
- Allocution de clôture par **Monsieur Clément DUHAIME**, Administrateur de l'OIF

Soirée ■ Cocktail de clôture à l'Hôtel Mövenpick

Départ des participants

Annexe 2

Allocution de M. Pierre Helg Secrétaire d'État adjoint aux Affaires étrangères de la Confédération suisse



Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue en Suisse à l'occasion de la VII^e Conférence francophone des organisations internationales de la Francophonie.

Votre conférence représente un jalon significatif sur la route du XIII^e Sommet de la Francophonie, qui se tiendra à Montreux en octobre prochain.

En cette année 2010, le XIII^e Sommet coïncide avec le 40^e anniversaire de la Convention de Niamey de 1970, qui est l'acte fondateur de la Francophonie institutionnelle. Il est le premier Sommet de la Francophonie qui se tient en une année d'anniversaire décennal de l'Organisation. Il marque également le 10^e anniversaire de la Déclaration de Bamako, à laquelle vous avez décidé de consacrer vos travaux.

Les autorités suisses ont souhaité que les chefs d'État et de gouvernement portent leurs réflexions, à Montreux, sur les « Défis et visions d'avenir pour la Francophonie ». Ce thème général permettra d'inscrire les travaux du Sommet dans une perspective d'avenir, au moment où l'Organisation marque d'importants anniversaires.

Sous cet intitulé, nous avons proposé que le Sommet traite des trois thématiques suivantes, soumises à l'approbation des instances de la Francophonie :

1. La Francophonie acteur des relations internationales : quelle place dans la gouvernance mondiale ? C'est dans le cadre de cette première thématique que

seront examinées les questions liées à la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako

2. La Francophonie et le développement durable : quelles solidarités face aux grands défis (comme la sécurité alimentaire et le changement climatique) ?
3. La langue française dans un monde globalisé : les défis de la présence, de la diversité et de l'innovation.

Les travaux dans le cadre du Sommet de Montreux seront organisés en fonction de ces trois thématiques, dans le cadre de trois séances plénières spécifiques consacrées à chacune d'entre elles. Chaque thématique sera introduite par quelques exposés liminaires, suivis de débats entre les chefs d'État et de gouvernement. Nous encourageons nos hôtes à renoncer aux déclarations générales et à favoriser un dialogue interactif.

Les chefs d'État et de gouvernement adopteront une « Déclaration de Montreux », centrée sur ces trois thématiques.

Par le choix de son thème, un bilan prospectif de 10 ans de la Déclaration de Bamako, votre conférence ambitionne d'apporter une contribution concrète aux travaux du Sommet de Montreux. Je salue ce choix.

De plus, en se réunissant à Genève, votre conférence met en valeur le rôle international de cette ville, qui se veut la capitale des droits de l'Homme et fait de l'accueil des organisations non gouvernementales une composante à part entière de la politique État hôte de mon pays. Votre visite du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ce jeudi, vous donnera l'occasion de découvrir un lieu emblématique de la tradition humanitaire de la Suisse.

Par ailleurs, de par le mécanisme de concertation qui est sa raison d'être, votre conférence s'inscrit parfaitement dans le cadre des objectifs d'ouverture et de convivialité que les organisateurs suisses ont assignés à ce XIII^e Sommet.

Le Conseil fédéral et les autorités cantonales et communales concernées veulent faire en effet du XIII^e Sommet un événement convivial. La ville de Montreux a été choisie en fonction de la qualité de ses infrastructures et de sa capacité à accueillir, précisément, un Sommet qui soit convivial.

La Francophonie a pour particularité de ne pas être seulement une organisation intergouvernementale. Aux yeux de mon pays, une de ses plus-values réside dans son ouverture à la société civile. Plus que d'autres organisations internationales, la Francophonie a su faire toute sa place aux associations de la société civile. Plusieurs de

ses opérateurs sont des associations de droit privé. De plus, les réseaux institutionnels et professionnels sont des partenaires à part entière de ses activités.

La Suisse a tenu à refléter pleinement cette force de la Francophonie dans son concept d'accueil du XIII^e Sommet et dans son programme d'événements « En route vers le XIII^e Sommet ». Ce programme vise à associer et à informer un large public sur les objectifs et les activités de la Francophonie, ainsi que sur le Sommet plus particulièrement. En amont du Sommet, la société civile sera associée par le biais de festivals culturels, d'événements académiques et de manifestations sur les grandes thématiques de la Francophonie - démocratie et droits humains ; développement durable ; langue française et diversité culturelle.

Le XIII^e Sommet lui-même sera largement ouvert aux organisations de la société civile, grâce à un Village de la Francophonie et à des expositions et des manifestations au Château de Chillon. Au centre de Montreux, le Village de la Francophonie servira du 17 au 24 octobre de lieu de rencontres entre les délégués au Sommet et le public. Il permettra aux États et gouvernements et aux associations francophones d'exposer leur patrimoine culturel et touristique ou leurs activités à la population locale.

En plus de ces sites, ouverts au public, des conférences et des tables rondes thématiques seront organisées en dehors de la zone sécurisée. Elles offriront, là aussi, des possibilités d'accès à un public plus large que celui des seuls délégués gouvernementaux.

Les États généraux du Français en Francophonie, lancés en présence du Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, le 4 juin à Lausanne, sont un événement phare de ce programme. Leur clôture interviendra au Château de Chillon le 23 octobre.

En conclusion, je tiens à souligner ici l'importance que revêt, pour la Suisse, la Déclaration de Bamako dans l'affirmation de la pleine dimension politique de la Francophonie. Par la Déclaration de Bamako, Francophonie et coups d'États militaires contre un régime démocratiquement élu sont devenus incompatibles. C'est parce que la Déclaration de Bamako est en application au sein de la Francophonie que le XIII^e Sommet se tiendra à Montreux, et non à Madagascar, pays qui avait été désigné à Québec, mais qui a été victime d'une rupture de la démocratie.

Le « processus de Bamako », qui a abouti à l'adoption de la Déclaration en novembre 2000 s'est caractérisé par son ouverture à de nombreux acteurs, y compris les organisations internationales non gouvernementales partenaires de la Francophonie. Celles-ci sont associées à son suivi, mais la question se pose de savoir si cette coopération a d'ores et déjà porté tous ses fruits. Il vous reviendra de répondre à cette question au cours des prochains jours.

Je veux, pour terminer, vous informer que la Suisse souhaite que la Francophonie perpétue le « processus de Bamako ». Au titre des propositions qu'elle formule pour

adoption lors du Sommet de Montreux, elle émet le vœu que les chefs d'État et de gouvernement chargent le Secrétaire général d'initier un processus sur les bonnes pratiques du dialogue et de la concertation pour la compréhension mutuelle des cultures au sein des sociétés de l'espace francophone. La Francophonie devrait se saisir, à la lumière de ses textes fondamentaux, des phénomènes contemporains de repli identitaire, de rejet de la différence et de manifestations d'intolérance, ainsi que de refus de se conformer aux traditions ou aux cadres réglementaires ou légaux, au nom de spécificités culturelles.

Alors que le débat public sur ces questions est trop souvent marqué par des positions partisans et des à priori non dénués d'arrière-pensées, la Francophonie pourrait s'inspirer utilement du processus intégratif de consultation et de dialogue avec la société civile et les milieux académiques qui avait prévalu dans la phase préparatoire du Symposium de Bamako. Elle devrait engager un travail de réflexion et de proposition s'inscrivant dans la droite ligne des objectifs de la Convention de Niamey et des dispositions de la Déclaration de Bamako.

La marche à suivre et les objectifs finaux seraient examinés par le Secrétaire général. Il lui reviendrait ensuite de proposer une démarche conforme à l'esprit qui, entre 1998 et 2000, a permis à la Francophonie de se retrouver autour d'un texte devenu, entre-temps, un document de référence pour l'Organisation.

Ce processus, sur un sujet de la plus grande actualité, s'inscrirait ainsi pleinement dans le cadre de « Bamako + 10 » et des réflexions engagées sur « la démocratie dans les sociétés plurielles » dans le cadre du processus préparatoire.

C'est dire que les organisateurs du XIII^e Sommet prendront connaissance avec intérêt des conclusions de vos travaux.

Je vous remercie.

Annexe 3

Discours de Mme Kyung-wha Kang Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'Homme des Nations Unies



Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Je remercie nos hôtes pour le plaisir et le privilège que j'ai à vous rejoindre pour la 7ème Conférence des organisations internationales non gouvernementales qui marque les 10 ans de la Déclaration de Bamako.

Le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme et l'Organisation Internationale de la Francophonie sont heureuses de bénéficier d'une coopération longue et productive, qui repose sur trois piliers :

- la mise en œuvre des instruments et mécanismes des droits de l'Homme,
- la promotion des droits de l'Homme dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans la consolidation de la paix,
- et la promotion de la diversité et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Ces trois éléments font partie des priorités stratégiques du Haut-Commissariat pour l'exercice biennal 2010-2011 tout en reposant sur les principes fondamentaux de la Déclaration de Bamako.

Permettez-moi de développer brièvement le troisième point de notre collaboration, à savoir, la lutte contre la discrimination.

Le concept de non-discrimination se trouve au cœur des droits de l'Homme.

Vingt-six des trente articles de la Déclaration universelle commencent par les mots « Toute personne... », « Tout individu... », « Chacun... » ou « Nul... ». Ainsi, chacun peut se prévaloir de tous les droits. Nul ne doit être exclu. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination.

Nous disposons aujourd'hui d'un large éventail de traités internationaux basés sur les droits de l'Homme qui sont imprégnés du concept de non-discrimination. Parmi ceux-ci figurent, par exemple, les conventions sur les droits de l'enfant, les droits des handicapés ou encore des travailleurs migrants ; les conventions consacrées à l'élimination de la discrimination raciale et de la discrimination envers les femmes et de la discrimination en matière de travail, de santé ou de religion. Ces normes juridiquement contraignantes sont complétées par d'importantes déclarations des Nations Unies traitant des droits des minorités et ceux des populations autochtones.

Pourtant, la discrimination sévit toujours.

Les femmes effectuent les deux tiers du travail et assurent la moitié de la production alimentaire dans le monde, mais elles ne gagnent que 10 pour cent des revenus mondiaux et possèdent moins de 1 pour cent de la propriété foncière dans le monde. En dépit d'importantes améliorations intervenues au cours du siècle passé, les femmes et les jeunes filles sont encore l'objet de discrimination dans toutes les sociétés. Tous les jours, innombrables sont les femmes qui subissent des violences sexuelles ou physiques : la grande majorité des auteurs de violences restent impunis, et aucune dissuasion ne semble faire obstacle à des violences futures.

Dans toutes les régions du monde, différentes sortes de minorités continuent de faire face à de graves menaces, à la discrimination et au racisme, et se trouvent fréquemment exclues d'une pleine participation à la vie économique, politique, sociale et culturelle dans les pays ou les sociétés où elles vivent.

Des problèmes semblables se posent aux populations autochtones, estimées à 370 millions, qui constituent 5 pour cent de la population mondiale, mais 15 pour cent des personnes les plus pauvres. Elles sont souvent marginalisées, privées de nombreux droits fondamentaux – y compris le droit à la terre et le droit de propriété –, et n'ont pas accès aux services de base.

La discrimination raciale et ethnique se manifeste également sur toute la planète et demeure une des formes de discrimination les plus dangereuses. Si elle est laissée sans

contrôle ou activement encouragée, elle peut trop facilement conduire à la haine, à la violence et – dans le pire des cas – s’intensifier jusqu’à susciter des conflits déclarés, des crimes contre l’humanité, voire le génocide.

La discrimination basée sur la religion ou la croyance peut être tout aussi destructrice. Dans certains pays, des membres de certains groupes subissent des restrictions à l’exercice de leur religion ou de leur croyance et sont privés de leurs droits fondamentaux. Dans des cas extrêmes, ces situations peuvent conduire à la violence sectaire, au meurtre et aux conflits. Les stéréotypes peuvent engendrer la stigmatisation et l’isolement.

Les réfugiés et les migrants sont largement victimes de discrimination, y compris dans les pays riches où des hommes, des femmes et des enfants qui n’ont commis aucun crime sont souvent maintenus en détention pendant des périodes prolongées. Il est fréquent qu’ils subissent la discrimination de la part des propriétaires, des employeurs et des autorités étatiques, et qu’ils soient stéréotypés et calomniés par certains partis politiques, certains média et une partie du public.

Un grand nombre d’autres groupes subissent la discrimination à un degré plus ou moins important. Certains sont aisément définissables en tant que personnes handicapées, apatrides, ou personnes âgées pour n’évoquer que ces groupes. De plus, les mêmes personnes font souvent face de façon simultanée à des formes multiples de discriminations.

J’ai choisi de me concentrer sur ce thème particulier - la discrimination - non seulement parce qu’il est à la fois insidieux et omniprésent, mais parce que je crois que la collaboration de la société civile est indispensable pour promouvoir la diversité, défier les préjugés et changer les mentalités. En effet, pour lutter contre les fléaux que sont la discrimination, l’intolérance et l’exclusion, nous comptons sur la créativité, le courage et le dynamisme dont vous et vos réseaux faites preuve en utilisant toutes les ressources offertes par la loi et les mécanismes nationaux et internationaux de démocratie et de défense des droits de l’Homme.

Mesdames et Messieurs,

Votre séance de demain, « Une Journée consacrée au bilan et aux perspectives de la Déclaration de Bamako », mettra sûrement en lumière des découvertes importantes et des enseignements précieux pour nous tous.

Au moment où vous vous préparez pour vos ateliers, permettez-moi de rappeler que dans les dix ans depuis l’adoption de la Déclaration de Bamako, nous avons assisté à des progrès considérables dans le développement du droit international des droits de l’Homme et des mécanismes des droits de l’Homme.

Le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme encourage fortement les groupes de la société civile à tirer pleinement parti des mécanismes des droits de l'Homme et des mandats qui peuvent accroître la vigilance du public à l'égard des violations des droits de l'Homme. Je pense en particulier aux titulaires de mandat des procédures spéciales, à savoir, les experts qui sont sélectionnés par l'ONU pour enquêter et faire rapport sur des situations des droits de l'Homme, y compris les situations urgentes et les abus chroniques de droits de l'Homme.

Je me réfère également à l'Examen périodique universel que le Conseil des droits de l'Homme a mis en place. À intervalles réguliers, l'examen fournit une évaluation de la situation des droits de tous les États membres de l'ONU. Il prévoit également un certain nombre d'opportunités pour l'engagement de la société civile, tant sous forme de participation à l'élaboration du rapport national que par contribution directe au système international. En outre, l'examen terminé, la société civile a un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre des recommandations. À ce jour, 127 pays ont subi de tels examens qui ont grandement bénéficié des contributions de la société civile.

Beaucoup d'entre vous sont familiers avec le système des traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme et le travail des comités mis en place pour surveiller l'application du droit international des droits de l'Homme au niveau national. Ainsi, vous savez quelle est l'importance de la contribution de la société civile et des contacts avec les membres de ces comités spécialisés.

En effet, le rôle de la société civile a toujours été et restera toujours essentiel pour la vitalité et le dynamisme du travail dans le domaine des droits de l'Homme, dans toutes ses nombreuses dimensions.

Avant de conclure, permettez-moi de vous inviter à examiner le « Manuel du Haut-Commissariat pour la société civile: travailler avec le programme des Nations Unies pour les droits de l'Homme ». Cette publication est consacrée au renforcement du partenariat entre la société civile et notre Bureau, et à l'autonomisation de la société civile à s'engager avec les mandats et mécanismes qu'il décrit. Nous nous réjouissons de vos commentaires.

Je vous souhaite un débat fructueux et un Congrès très réussi.

Merci.

Annexe 4

Allocution du Professeur Moussa DAFF Président de la VI^e Conférence des OING/OSC et de son Comité de suivi



Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Chères et chers amis,

Avec votre permission, Monsieur le Secrétaire général, mes premiers mots seront pour exprimer, au nom des OING/OSC francophones réunies aujourd'hui pour leur VII^e Conférence, les chaleureux remerciements aux Hautes Autorités de la Confédération Helvétique pour l'accueil qu'elles réservent à notre manifestation à quelques mois du Sommet de Montreux.

Permettez-moi aussi, sans plus tarder, d'exprimer ma gratitude et celle de tous mes collègues pour le remarquable travail de préparation accompli par vos collaborateurs de l'OIF, en particulier l'équipe de la DDHDP animée par Hugo Sada, Martine Anstett et Lazare Ki-Zerbo, sans oublier leurs collègues du Service des Conférences qui s'est acquitté avec brio d'une tâche particulièrement épineuse.

Permettez-moi, enfin, de vous redire, Monsieur le Secrétaire Général, combien a été précieux, pour le Comité de suivi et son président, l'appui moral que vous nous avez constamment apporté, notamment dans les moments de doute durant lesquels vous avez su nous redonner courage.





Aussi bien, c'est avec la conviction que cette VII^e Conférence des OING/OSC marquera une étape décisive dans l'Histoire déjà longue du partenariat entre la Francophonie institutionnelle et les organisations représentatives des sociétés civiles francophones que j'ai l'honneur de m'adresser à vous.

Dans un monde de plus en plus complexe et même dangereux, les deux années qui se sont écoulées depuis la Conférence de Caracat ont été des années difficiles pour les pays membres de la Francophonie, des années de souffrance pour les populations de nombre d'entre eux. Ce furent aussi deux années d'épreuves pour l'Organisation Internationale de la Francophonie et ses responsables, pour vous-même Monsieur le Secrétaire Général, pour les opérateurs et spécialement pour l'OIF, confrontée aux redoutables défis de la modernisation de son organisation, de ses procédures et de ses méthodes.

Pour les OING/OSC et leur Comité de suivi ces deux années, du moins jusqu'au début de la présente année, ont été surtout des années de doutes et d'interrogations sans réponse : pour paraphraser un peu librement Emmanuel Kant, ce « statut consultatif » qui leur avait été « octroyé » n'était-il pas en définitive un « concept vide » et leur laborieux travail de réflexion, faute de prise sur la réalité, ne produisait-il pas seulement des « intuitions aveugles » ?

Je ne dirai pas que depuis quelques mois, l'horizon s'est miraculeusement éclairci, mais que nous avons perçu des signaux positifs.

Le premier signal a été l'organisation des Journées de Concertation et de Mobilisation sur la « Ville éducatrice », qui après maints reports ont finalement eu lieu fin mars 2010. Ces Journées ont montré à nouveau la richesse et la diversité des compétences des OING/OSC accréditées et leur capacité à se mobiliser. Je suis persuadé que nos partenaires sont désormais conscients que le capital d'expertise qu'elles représentent et qu'elles restent prêtes à mettre à la disposition de la Francophonie, ne doit plus demeurer sous employé. Je suis en particulier persuadé que les responsables des différentes Directions de l'OIF sauront prendre les bonnes initiatives pour définir avec le prochain Comité de suivi des procédures de « travail en commun » à la fois précises, souples et pragmatiques, qu'il s'agisse de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des résultats de la programmation quadriennale ou de la préparation des Conférences thématiques internationales auxquelles participe la Francophonie. La dernière journée de notre Conférence devrait permettre d'avancer dans cette voie et redonner consistance à ce que j'appellerais volontiers la dimension « technique » du statut consultatif.

Le second signal positif a été donné par la DDHDP lorsqu'elle a souhaité que les Journées sur la Ville éducatrice soient pour le Comité de suivi une première occasion d'associer les OING/OSC à la réflexion sur la Déclaration de Bamako, ce qu'il est

aujourd'hui convenu d'appeler « Bamako + 10 ». Les participants à ces Journées ayant réagi de façon très positive à cette initiative, il a été convenu que « Bamako + 10 » serait aussi le thème central de cette VII^e Conférence. Un questionnaire élaboré d'un commun accord a été proposé à toutes les OING/OSC et la plupart ont répondu avec beaucoup de pertinence. Ces réponses seront l'une des bases de réflexion pour la journée de demain.

Ce qui est à mes yeux significatif dans la référence répétée à la Déclaration de Bamako, c'est que les OING/OSC sont invitées à s'exprimer sur un domaine qui n'est plus simplement technique mais éminemment politique. C'est déjà reconnaître leur vocation à devenir collectivement le vecteur international d'une forme légitime d'expression politique des sociétés civiles de l'espace francophone. C'est reconnaître la dimension politique du « statut consultatif » de la Conférence des OING et de son Comité de suivi, la place qui doit être la leur dans le fonctionnement démocratique des institutions dont se sont dotés « les pays ayant le Français en partage », tout comme à l'échelon national et local la participation effective des organisations de la société civile sont indispensables au bon fonctionnement de la démocratie. Partout où la démocratie respire, il y'a la vie.

« *Où en est la Démocratie dans l'espace francophone ?* », cette question fondamentale est de nature à mobiliser les OING/OSC francophones au cours des deux années qui viennent. Je souhaite que notre Conférence soit en mesure sur ce sujet essentiel d'arrêter les grandes lignes d'une feuille de route, engageant solidairement les instances de la Francophonie et le prochain Comité de suivi.

Nous disposons d'un corpus de textes de références et d'un calendrier.

Les textes de références c'est d'abord bien sûr la déclaration finale du Symposium international de Bamako du 3 novembre 2000, c'est ensuite la *Note fixant les modalités pratiques de mise en œuvre des procédures de son chapitre 5*, adoptée par le Conseil Permanent de la Francophonie le 24 septembre 2001, accompagnée d'une Annexe définissant les « *principes constitutifs et les paramètres* » pour une « *grille d'observation et d'évaluation* ». C'est enfin le « *Programme d'action de Bamako* » adopté par le IX^e Sommet de Beyrouth en octobre 2002.

Le calendrier, c'est le bilan du processus engagé en 2000 à Bamako : 2010 en est la première étape, 2012 devrait en être la seconde, car on imagine mal que le XIV^e Sommet de la Francophonie ne soit pas largement dédié à l'évaluation du Plan d'action de 2002. L'année 2011 devrait donc être à la fois pour le Conseil Permanent de la Francophonie et pour la Conférence des OING/OSC le moment privilégié pour la préparation de cette évaluation. J'émettrais donc dès à présent le vœu que la 8^e Conférence des OING/OSC se réunisse avant fin 2011.

La déclaration finale du Symposium international de Bamako a été une étape courageuse et à certains égards décisive pour le progrès de la démocratie dans les pays de l'espace francophone. Certes ce texte, ni ceux qui l'ont explicité, n'a le statut d'une convention internationale soumise à ratification des parlements des États signataires, et fixant un calendrier impératif pour la mise en conformité des législations nationales avec les engagements pris. Le CPF a affirmé le caractère « normatif » de la Déclaration de Bamako et on peut ainsi regretter qu'aucun de ces textes ne comportent une interdiction explicite et formelle de la torture et ne fixe aucune date limite pour l'abolition de la peine capitale. On peut également remarquer l'absence de toute allusion au Droits syndicaux.

Quoi qu'il en soit, l'important est que la Déclaration de Bamako ne fait pas semblant de considérer que la Démocratie est un fait acquis, une étape déjà réalisée de l'Humanité, dont les principes seraient déjà appliqués dans une partie du monde et dont il suffirait de décréter l'extension dans l'autre partie. La Déclaration, en effet, définit la démocratie non comme un « état » mais comme un « processus », convergeant certes vers la réalisation de valeurs communes, mais empruntant une multiplicité de voies différentes. Son originalité est d'affirmer que ce processus engage solidairement les pays « ayant le français en partage », dans le respect de leur diversité, même si l'on a parfois le sentiment qu'au sein de cette diversité la coopération distingue des maîtres et des apprentis. Enfin, même si elle distingue des degrés d'urgence à l'intention des responsables politiques, la Déclaration de Bamako comme le Programme d'action soulignent à maintes reprises le caractère global du processus démocratique. On ne peut opposer démocratie de l'État et démocratie locale, démocratie représentative et démocratie participative ; droits politiques et droits économiques, sociaux et culturels.

Il va de soi que dans tous ces domaines, au Nord comme au Sud de l'espace francophone, des progrès doivent être recherchés.

Si la Conférence des OING/OSC et son Comité de suivi peuvent se considérer collectivement, ainsi que j'en suis personnellement convaincu, comme une forme d'expression politique légitime des sociétés civiles francophones, comme une force de vigilance critique et de proposition méritant d'être prise au sérieux par les chefs d'État et de gouvernement, leur contribution à l'évaluation du processus initié à Bamako, devrait s'organiser autour des axes et des objectifs suivants.

Quelle est aujourd'hui, dans l'espace francophone, l'effectivité :

- Des droits civiques et politiques : libertés de conscience, d'expression, de manifestation, d'association ;
- Du fonctionnement démocratique des institutions locales ;
- Des droits des organisations de la société civile, y compris les organisations syndicales, non seulement dans leur domaine spécifique de compétence, mais dans

- leur capacité à participer au débat politique à l'échelon national et local, en dehors de toute ingérence des pouvoirs politiques, économiques et idéologiques
- Des droits économiques et sociaux effectifs à la sécurité alimentaire, à la sécurité environnementale ; droit à l'éducation et à la santé ; droits linguistiques et culturelles. Car la langue est le premier bien économique d'une communauté humaine.

Quels progrès ? Quelles stagnations ou régressions ?

Quelles améliorations proposer et sous quelles formes ?

On constate aisément que l'ensemble des OING/OSC accréditées, quelle que soit leur Mission d'appartenance, sont concernées par cette recherche et je suis persuadé qu'elles sont disposées à s'y investir si les procédures de consultations pertinentes sont mises en œuvre.

Et ce n'est pas, à mes yeux, la moins pertinente des prescriptions de la Déclaration de Bamako comme du Programme d'action que celle qui affirme la nécessité d'associer les OING/OSC dotées du statut consultatif au suivi et à l'évaluation des progrès du processus démocratique. De ce point de vue aussi, une dynamique s'engage, ce qui justifie l'optimisme lucide de mon propos.

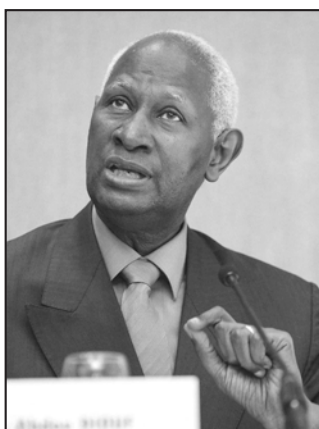
Toutes et tous ensemble, solidaires, nous réaliserons les progrès souhaités dans les objectifs des quatre missions car « le progrès n'est pas une certitude, il est une possibilité, donc une ambition raisonnable ». L'avenir ne s'invente pas, mais il se construit.

Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Chères amies et chers amis des OING/OSC participant à cette VII^e Conférence,

Merci de votre attention.

Annexe 5

Allocution de S.E. M. Abdou Diouf Secrétaire général de la Francophonie



À quelques mois de la tenue du XIII^e Sommet de la Francophonie que la Suisse accueillera en octobre prochain, c'est avec un immense plaisir que je retrouve Genève, cette cité qui illustre depuis si longtemps une approche et une pratique des relations internationales fondées sur le dialogue, l'ouverture et la coopération.

Deux ans après notre rendez-vous de Caraquet, je suis heureux de retrouver les représentants de la Société civile francophone rassemblés à l'occasion de cette VII^e Conférence des Organisations internationales non gouvernementales et des Organisations de la Société civile. Je me félicite de vous voir réunis si nombreux aujourd'hui. Mais une personne nous manque et son absence pèse tragiquement sur nos retrouvailles.

Floribert Chebeya, assassiné le 1^{er} juin dernier en République démocratique du Congo, devait être parmi nous aujourd'hui pour représenter l'Union interafricaine des droits de l'Homme, organisation accréditée auprès de la Francophonie. Président de la Voix des sans voix, militant infatigable de la cause des droits de l'Homme dans son pays, il était également un partenaire fidèle de l'OIF mais aussi de votre organisation, Madame la Haut-Commissaire adjointe.

Floribert a laissé une famille de cinq enfants et une communauté des défenseurs des droits de l'Homme endeuillée. La disparition dans ces conditions d'un militant des droits de l'Homme nous fait mal. Nos pensées vont vers sa famille et ses proches. Elles vont

aussi vers les victimes qu'il défendait avec tant de courage. Sa disparition doit renforcer notre détermination à lutter contre l'impunité. Au nom de toute la Francophonie et en mémoire de M. Chebeya, je vous demande de vous lever et d'observer une minute silence.

Mesdames, et Messieurs les délégués des OING et OSC, vos organisations constituent un des piliers de l'édifice francophone.

Longtemps avant la naissance de la Francophonie intergouvernementale, la Société civile francophone a, la première, donné vie à l'idée francophone, notamment grâce au dynamisme pionnier des corporations littéraires, en particulier les écrivains, les journalistes, les éditeurs et enfin les professeurs de français.

Depuis, votre rôle n'a cessé de s'affirmer au sein de la galaxie francophone. Vos actions stimulent, enrichissent, donnent davantage d'ampleur à celles de la Francophonie institutionnelle dans tous ses domaines d'intervention.

Aujourd'hui, pour remplir ses missions, la Francophonie a plus que jamais besoin d'une société civile active, omniprésente, endurente, authentiquement militante, gardant en mémoire le chemin parcouru et déterminée à occuper sa place dans la mise en œuvre de notre cadre stratégique décennal. Pour paraphraser Benjamin Constant qui affirmait : « un État fort suppose une société civile puissante », je dis qu'une Francophonie forte suppose une société civile puissante.

Depuis deux décennies et face aux effets trop souvent ravageurs de la mondialisation, nous avons vu, à l'échelle mondiale, les acteurs non-gouvernementaux mieux s'organiser et se renforcer pour faire avancer des idées novatrices, pour exercer face aux États, un contre-pouvoir nécessaire, pour mieux faire entendre la voix des citoyens.

Dans le domaine des droits de l'Homme, dans celui de l'éducation et de la culture, celui de l'environnement et du développement durable, l'influence des OING et des grands réseaux qu'elles ont constitués, est devenue incontournable. Elles sont désormais systématiquement consultées et écoutées et on respecte l'utilité et l'efficacité de ce que certains appellent « la diplomatie non gouvernementale », qui donne aux efforts en faveur d'une gouvernance mondiale, cette dimension citoyenne et participative, cette forme complémentaire de légitimité démocratique qui contribue à accroître la confiance de nos peuples parce qu'elle repose sur des valeurs fondamentales : celles de la diversité, de la solidarité et de la responsabilité.

Je sais que vous êtes farouchement attachées à votre autonomie et vous avez raison de l'être. Mais vous savez bien que pour mener les combats difficiles dans lesquels nous sommes engagés, pour affirmer avec plus de force nos valeurs et nos visions communes, pour renforcer la présence francophone dans les enceintes internationales, et ainsi

contribuer plus efficacement au rayonnement du projet francophone à l'échelle mondiale, nous avons besoin les uns des autres.

Je souhaite donc que la Conférence francophone des OING/OSC soit ce précieux laboratoire d'idées pour un enrichissement permanent de notre pratique institutionnelle et politique, qu'elle soit un moteur de la mobilisation francophone, qu'elle soit un relais actif de nos actions de coopération.

Cette année 2010 est une année importante, une année de bilan. Nous célébrons les quarante ans de la Francophonie institutionnelle, et les dix ans de la mise en oeuvre de la Déclaration de Bamako !

C'est donc un plaisir pour moi, Monsieur le Professeur Moussa Daff, président de la VI^e Conférence des OING et OSC, de noter la présence, et la persévérance d'organisations qui prirent part au Symposium de Bamako en novembre 2000. La contribution de vos organisations à l'élaboration de la Déclaration de Bamako a été riche, déterminante et tout à fait exemplaire du travail que nous sommes capables de réaliser ensemble. Je pense, en particulier, aux importantes rencontres préparatoires qui s'étaient tenues à Sofia et à Paris, en juin 2000, et auxquelles nombre d'entre vous ont participé.

Vous allez vous pencher pendant une journée entière sur le bilan de la mise en oeuvre de la Déclaration de Bamako et proposer des recommandations concrètes. Je serai très attentif à vos propositions et je veillerai personnellement à ce qu'elles soient transmises aux chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de Montreux.

Je voudrais aussi dire aux OING/OSC qui pourraient se sentir moins directement concernées par nos engagements en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, que ce combat pour la mise en oeuvre effective de ce texte doit aussi être le leur. Tant que les normes de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme ne seront pas au fondement de la culture politique des États, la diversité culturelle et linguistique, l'éducation universelle, le développement durable et solidaire ne pourront être garantis et promus dans des conditions satisfaisantes.

Oui, ce partenariat avec vous est d'une richesse et d'un potentiel immenses. L'OIF s'est renforcée et renouvelée. Nous avons mis en route une nouvelle programmation quadriennale. Nous avons modernisé notre fonctionnement et nos méthodes de travail. Nous devons relancer dans ce contexte la dynamique de la conférence des OING francophones.

Aussi ai-je demandé à l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Monsieur Clément Duhaime, et au Délégué à la paix, à la démocratie, aux droits de l'Homme, Monsieur Hugo Sada, de mettre en place un processus approfondi et concerté de réflexion sur le fonctionnement opérationnel de

la Conférence francophone des OING/OSC, en vue de la rénover et de valoriser davantage la contribution de la Francophonie non gouvernementale, dont vous devez être la quintessence.

Les dispositions doivent être prises pour une consultation plus régulière, plus efficace, avec toutes les composantes de notre Organisation et en particulier les Directions de programme qui sont toutes présentes à cette Conférence. Vous reviendrez sur ces aspects vendredi, lors du dialogue sur le fonctionnement de la Conférence.

Monsieur le Président du comité de suivi, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Monsieur le Secrétaire d'État, Madame le Haut Commissaire adjoint, Mesdames et Messieurs les délégués, chers invités, je déclare ouverte sous ces auspices, la VII^e Conférence francophone des OING/OSC.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe 6

Discours de clôture de M. Clément Duhaime Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie



Monsieur le Président de la Conférence
et du Comité de suivi,
Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis des OING,

À l'heure où s'achève la VII^e Conférence des OING/OSC, je voudrais débiter mon intervention en félicitant l'ensemble des participants qui ont su faire de ces deux journées de travail, un rendez-vous riche d'enseignements pour l'Organisation internationale de la Francophonie et la société civile francophone.

Je m'en voudrais également de ne pas saluer le soutien permanent des autorités suisses à la bonne organisation de cet événement. Qu'elles en soient vivement remerciées.

Les débats de grande qualité ont été nourris par le partage d'idées fécondes et ont débouché hier sur des recommandations concrètes pour une mise en œuvre plus effective de la Déclaration de Bamako adoptée en 2000.

Vous avez, plus que jamais, souligné la nécessité d'un renforcement de ce texte normatif qui sert de référence à la Francophonie pour garantir les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans les États et gouvernements membres de la Francophonie. Vous avez, ce faisant, formulé des propositions pertinentes dans ce sens.

Comme l'a annoncé le Secrétaire général à l'ouverture de cette Conférence, vos propositions seront transmises aux chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de

Montreux afin d'être pleinement étudiées. Elles seront considérées avec toute l'attention qu'elles requièrent.

Je voudrais également adresser mes remerciements à l'ancien Comité de suivi et à son président ainsi que mes vives félicitations aux nouvelles instances de la Conférence qui viennent d'être élues et tous mes encouragements au nouveau Président qui a la lourde responsabilité de répondre - avec ses collègues du nouveau comité de suivi - aux attentes évoquées par les différentes missions.

Le rôle incontournable des organisations de la société civile francophone, qui sont familières des réalités culturelles de la Francophonie et des spécificités du terrain, dans le débat démocratique et économique mondial n'est plus à démontrer aujourd'hui. Elles constituent désormais un pilier fondamental de notre coopération internationale. Il faut s'en réjouir certes, mais faut-il pour autant s'en satisfaire ? Comme Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie, je pense qu'il est impératif que la voix de la société civile francophone soit plus forte et mieux structurée. Il est souhaitable que nos OING francophones se positionnent avec plus d'esprit offensif et de détermination face aux grands réseaux d'OING existants.

Il est essentiel, à mes yeux, que chacun d'entre vous puisse contribuer à la direction intellectuelle, stratégique et opérationnelle des activités et missions de notre Organisation en devenant, aussi souvent et chaque fois que cela est nécessaire, des aiguillons et des forces de propositions pour conforter cette direction lors des grandes conférences internationales auxquelles notre Organisation prend part.

Non seulement, les OING peuvent expliquer des situations et éclairer les besoins de nos États et gouvernements par leur expertise, mais elles peuvent également donner des avis éclairés, à l'image du travail réalisé durant cette Conférence. Les éléments dégagés par les ateliers feront partie de la feuille de route exigeante qui guidera les actions futures du comité de suivi, une feuille de route qui comporte des attentes fortes à la hauteur de nos ambitions communes.

Ensemble, nous nous emploierons à trouver le moyen de répondre à cette exigence. Plus que par le passé, l'Organisation sera à vos côtés pour atteindre les objectifs fixés. Je veux dire par là que vous pourrez continuer à compter sur notre appui sans faille et à notre volonté de dialogue, dans le strict respect de votre indépendance. Cette dynamique ne pourra en effet s'instaurer que si elle est partagée par tous, et en premier lieu par les forces vives de notre Organisation. Ainsi, je souhaite organiser dans les prochains mois un séminaire de réflexion pour relancer le processus d'accréditation et accueillir de nouvelles OING avec un souhait d'ouverture et de meilleure représentativité de l'espace francophone. La question de la révision éventuelle des directives, en vue de renforcer la Conférence, sera également abordée.

Dans le même ordre d'idées, je formule le souhait que les différentes directions de l'OIF puissent prendre en compte, autant que possible, la voix des OING francophones dans le cadre des activités de notre programmation quadriennale, pour que celles-ci soient visibles et prennent la place qu'elles méritent. Dans cet esprit, tous les opérateurs seront, bien évidemment, impliqués dans cet effort. Le rayonnement de nos OING passe nécessairement par une prise en compte de vos plus-values par l'ensemble des directions et unités de l'Organisation. Je m'emploierai à le rappeler.

Par ailleurs, avec le soutien indéfectible du Secrétaire général, nous avons mis en place depuis 2008 un train de réformes qui permet à notre Organisation de confirmer son rôle d'acteur incontournable et respecté dans le concert des organisations internationales. C'est dans ce cadre que nous avons adopté un plan de gestion stratégique qui a impliqué une nouvelle gouvernance de l'Organisation, la redéfinition de nos programmes d'intervention, une rigueur budgétaire renforcée, une approche axée sur l'atteinte de résultats tangibles et mesurables ainsi qu'un souci constant de transparence. Vous êtes naturellement convié à sa mise en œuvre en contribuant à l'amélioration de ses effets. Je vous inviterai, dans ce même esprit, dès que nous entamerons la réflexion sur la nouvelle programmation, à vous joindre à nous, pour identifier conjointement les principaux repères et les nouveaux défis que nous pourrons relever ensemble.

Je m'en voudrais de ne pas évoquer, avant de terminer mon intervention, la situation difficile que traverse l'un des nôtres. Je veux parler d'Haïti. Ce petit territoire africain transplanté dans les Caraïbes n'a pas été épargné par le violent séisme de janvier dernier. Très vite, l'OIF s'est engagée dans la reconstruction du pays, grâce au soutien de son bureau sur place, mais aussi grâce à ses contacts avec les réseaux institutionnels présents dans le pays. Le Président Diouf a également lancé un vibrant appel aux 70 États et gouvernements membres de notre Organisation pour qu'ils se mobilisent fortement pour accompagner Haïti. Cette solidarité doit également s'exprimer à travers les organisations de la société civile, et en particulier dans les deux axes que nous avons privilégiés : l'éducation, d'une part, et la justice et les droits de l'Homme, d'autre part.

Je crois pouvoir dire que les débats de ces derniers jours témoignent d'une volonté commune de donner un nouvel élan à notre partenariat. Un partenariat au service des populations dont l'efficacité devra se reposer sur un dialogue continu et soutenu ainsi que sur une responsabilité partagée.

Cette VII^e Conférence fera date dans l'histoire de notre partenariat en ce qu'elle a apporté un éclairage constructif sur les insuffisances mais aussi et surtout, en proposant des orientations fondées sur un potentiel remarquable qui reste à être déployé pleinement.

Je vous remercie pour votre attention.

Annexe 7

Composition du Comité de suivi de la VII^e Conférence des OING et OSC dotées d'un statut consultatif auprès des instances de la Francophonie

PRÉSIDENTE

COBATY INTERNATIONAL

M. Charaf Eddine FQIH BERRADA

Président de la VII^e Conférence francophone des OING / OSC et du Comité de suivi

Vice Président COBATY International, Président de COBATY Maroc

archi.berrada@yahoo.fr

REPRÉSENTANTS DES OING PAR MISSION

■ Mission A (Langue française, diversité culturelle et linguistique)

Présidence

SNA (Société nationale de l'Acadie)

Mme Françoise ENGUEHARD

Présidente, Membre du Comité de Suivi

vivat@nl.rogers.com

Suppléant

FCFA (Fédération des Communautés francophones et acadienne du Canada)
Mme Marie-France KENNY
Présidente
Membre du Comité de suivi
presidence@fcfa.ca

■ **Mission B (Paix, démocratie et droits de l'Homme)**

Présidence

ASF France (Avocats Sans Frontières France)
M. François CANTIER
fcantier@wanadoo.fr

Suppléant

IDEF (Institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises)
M. Lucien ACCAD
Docteur d'Etat en Droit, Consultant "Démocratie-Droits de l'Homme"
Arbitre agréé auprès de la CCJA de l'OHADA
lucaccad@yahoo.fr

■ **Mission C (Education et formation)**

Présidence

AFIDES (Association francophone internationale des Directeurs d'établissements scolaires)
Mme Denise BERGERON
Secrétaire générale
Responsable du site Internet des OING/OSC
Denise.Bergeron@afides.org

Suppléant

CSFEF (Carrefour syndical pour l'Education et la Formation)
Monsieur Roger FERRARI
Président
president@csfef.org



■ **Mission D (Développement durable et solidarité)**

Présidence

REDDA/NESDA (Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique)

M. Pascal Valentin HOUENOU

Coordinateur

p.houenou@redda-nesda.org

Suppléant

SAILD (Service d'Appui aux initiatives locales de Développement)

Mme Marie-Martine YOBOL

Directrice du Centre de documentation

cddr@saild.org

Annexe 8

Directives portant sur les relations entre les institutions de la Francophonie et les OING, ONG et autres OSC

adoptées par la 20^e session de la CMF (Ouagadougou, le 24 novembre 2004)
amendées par la 27^e session de la CMF (Paris, le 1^{er} décembre 2011)

Préambule

Convaincus du rôle précurseur des organisations non gouvernementales et associations internationales francophones dans l'émergence et le développement de la Francophonie ;

Étant rappelé la Charte de la Francophonie, adoptée par la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) réunie à Antananarivo le 23 novembre 2005, et dont l'article 12 prévoit que « *Tous les deux ans, le Secrétaire général de la Francophonie convoque une conférence des organisations internationales non gouvernementales, conformément aux directives adoptées par la Conférence ministérielle* » ;

Réaffirmant les engagements régulièrement pris en vue d'améliorer et de rendre plus efficace cette conférence, notamment dans la Déclaration de Beyrouth, la Déclaration de Saint-Boniface et la Déclaration de Bamako assortie de son programme d'action ;

Tenant compte du Plan d'action de Cotonou issu de la III^e Conférence ministérielle de la culture, qui réaffirme l'importance de l'usage de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique ;

Réitérant tout particulièrement les engagements à approfondir ce partenariat qui ont été pris lors de la XIII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage et de la VII^e Conférence des organisations internationales non

gouvernementales (ci-après OING), respectivement en octobre 2010 à Montreux et en juin 2010 à Genève ;

Conscients du renforcement des liens entretenus par la Francophonie avec la société civile, notamment :

- par l’intermédiaire de l’Organisation internationale de la Francophonie (ci-après OIF), qui anime un mécanisme d’échanges, de suivi et de valorisation des OING et des autres organisations de la société civile et qui a établi un partenariat dynamique avec ces organisations pour la mise en œuvre des programmations respectives de l’OIF et des opérateurs directs et reconnus du Sommet ;
- par l’intermédiaire de ses opérateurs directs et reconnus du Sommet, qui représentent le monde universitaire à travers l’Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l’Université Senghor d’Alexandrie, le secteur de l’audiovisuel et de la communication à travers TV5Monde et les collectivités locales à travers l’Association internationale des maires et responsables des capitales et des métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) ;

Étant rappelé que la Francophonie reconnaît un statut consultatif aux parlementaires à travers l’Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ;

Tenant compte des objectifs de la Francophonie (article 1 de la Charte), réaffirmés par le Cadre stratégique décennal (2005-2014) adopté par le Sommet de Ouagadougou, articulé autour des quatre missions suivantes :

- promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l’Homme ;
- appuyer l’éducation, la formation, l’enseignement supérieur et la recherche ;
- développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Tenant compte, comme préconisé dans le Cadre stratégique décennal, de l’importance d’intégrer les besoins et les intérêts spécifiques des femmes et des jeunes, reconnus comme acteurs clé du développement, dans les quatre missions assignées à la Francophonie ;

Les présentes directives visent à préserver et à enrichir l’héritage institutionnel de la Conférence des OING, mis en place progressivement à travers les directives adoptées en octobre 1992 par la Conférence ministérielle de Paris, révisées en 2004 puis en 2007, portant sur les relations entre les institutions de la Francophonie et les organisations internationales non gouvernementales.

Titre I : Finalités et objectifs des présentes directives

1. Le statut consultatif des OING et OSC internationales s'inscrit en complément des relations que la Francophonie entretient avec les réseaux institutionnels et les réseaux francophones des professionnels.
2. Les présentes directives définissent les principes, conditions et modalités selon lesquelles les institutions de la Francophonie peuvent, par l'intermédiaire de l'OIF, établir des relations avec les OING, les organisations non gouvernementales (ci-après ONG) et autres organisations de la société civile (ci-après OSC) exerçant des activités dans les domaines prioritaires dégagés par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage (ci-après le Sommet), et retenus par le Cadre stratégique décennal.
3. Ces relations sont destinées, d'une part, à permettre aux institutions de la Francophonie de disposer de la documentation, des conseils et de l'expertise des OING et des OSC internationales des cinq continents, notamment celles du Sud, en leur permettant d'être consultées en tant que de besoin, de faire connaître les points de vue de leurs membres et, d'autre part, à promouvoir les objectifs de la Francophonie en assurant autant que possible leur contribution à la mise en œuvre des programmations respectives de l'OIF et des opérateurs directs et reconnus du Sommet.
4. Ces relations ont également pour but de permettre aux ONG et autres OSC locales et nationales représentatives de l'espace francophone d'échanger des informations avec l'OIF dans les domaines d'intérêt mutuel.

Titre II : Conditions auxquelles doivent satisfaire les OING, ONG et autres OSC avec lesquelles les institutions de la Francophonie entretiennent les relations définies par les présentes directives

- A. Au sens des présentes directives, est considérée comme OING toute organisation régulièrement créée par un acte de droit privé interne qui exerce ses activités sur le territoire d'au moins deux États ou gouvernements membres de l'OIF, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un réseau, d'une fédération ou confédération. Les OING sont un regroupement volontaire de personnes physiques et/ou morales qui agissent sans but lucratif.
- B. Une OING ou OSC internationale dont le siège n'est pas situé dans un État ou gouvernement membre de la Francophonie peut être accréditée auprès des institutions de la Francophonie si elle respecte les conditions suivantes :
 1. avoir des activités dans au moins deux États ou gouvernements membres de la Francophonie ;

2. avoir des partenaires locaux dans les États et gouvernements membres de la Francophonie dans lesquels elle intervient ;
 3. utiliser la langue française autant que possible pour la mise en œuvre de ses activités dans les États et gouvernements francophones ;
 4. respecter les principes et valeurs de la Francophonie.
- C. Au sens des présentes directives, est considérée comme ONG toute organisation régulièrement créée par un acte de droit privé interne sur le territoire d'un État ou d'un gouvernement membre qui exerce ses activités dans un seul État ou gouvernement membre ou une partie du territoire d'un État ou gouvernement membre. Les ONG sont un regroupement volontaire de personnes physiques et/ou morales qui n'ont pas été créées par un accord gouvernemental et dont les buts, le rôle et le fonctionnement ont un caractère non gouvernemental et non lucratif.
- D. Au sens des présentes directives, une OSC est une structure juridiquement formalisée, indépendante de l'État, qui agit pour défendre et promouvoir des intérêts sociaux, économiques et culturels, dans l'intérêt de ses membres et de la société. Une OSC agit sur les plans local, régional, national et international. Une OSC agissant au plan international doit faire partie d'un réseau international clairement identifié.
- E. Les OING, ONG et OSC doivent, en tant que de besoin et pour répondre aux dispositions précédentes :
1. exercer des activités dans les domaines prioritaires dégagés par le Sommet et en lien avec les programmations respectives de l'OIF et des opérateurs, et avoir les moyens et la volonté de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de la Francophonie ;
 2. réunir, dans le cas d'une organisation à caractère local ou régional, au sens géographique ou culturel de ce mot, une proportion importante des groupements ou des personnes intéressés à une ou plusieurs des activités de la Francophonie et avoir des adhérents en assez grand nombre pour pouvoir représenter valablement l'ensemble de la région intéressée ;
 3. être dotées, dans le cas d'OING ou d'OSC internationales, d'un organe directeur permanent de structure internationale, avoir des représentants dûment autorisés et disposer de méthodes et de moyens leur permettant de communiquer régulièrement avec leurs membres dans les différents pays ;
 4. être dotées, dans le cas d'ONG, d'un organe directeur permanent ;
 5. être dotées, dans le cas d'OSC locales, régionales ou nationales, d'un organe pertinent permettant l'identification de l'organisation, tenir des réunions périodiques ou bien avoir une assemblée générale et avoir des représentants dûment autorisés ;
 6. soutenir les actions de la Francophonie et s'engager à promouvoir les principes et les valeurs qui les sous-tendent ;

7. utiliser autant que possible la langue française pour la mise en œuvre de leurs activités dans les États et gouvernements francophones ;
8. présenter des garanties d'autonomie de gestion et de transparence financière assurant une indépendance effective, selon les critères propres à chaque État ou gouvernement membre.

Titre III : Relations des institutions de la Francophonie avec les OING, ONG et autres OSC

A. Attribution du Statut consultatif

1. Les OING et OSC internationales remplissant les conditions énumérées au Titre II, ayant une compétence avérée dans l'un des domaines prioritaires dégagés par le Sommet et qui contribuent à la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques, peuvent, sur leur demande et sur recommandation du Secrétaire général de la Francophonie, se voir octroyer le statut consultatif par le Conseil permanent de la Francophonie.
2. La demande d'octroi du statut consultatif est adressée au Secrétaire général de la Francophonie, qui en confie l'instruction à l'Administrateur de l'OIF, en liaison avec les opérateurs directs et reconnus du Sommet.
3. Le Secrétaire général saisit pour décision, une fois par an, le Conseil permanent de la Francophonie de l'ensemble des demandes d'accréditation instruites par l'Administrateur.
4. Les demandes d'octroi du statut consultatif qui n'auront pas été acceptées par le Conseil permanent de la Francophonie ne pourront être présentées de nouveau qu'après un délai de deux ans.
5. Les OING et OSC internationales peuvent faire état de leur statut auprès des institutions de la Francophonie en apposant la mention suivante sur leurs documents officiels : « Membre de la Conférence des OING et des OSC de la Francophonie ».

B. Relations avec les ONG

1. Au-delà des relations que la Francophonie entretient avec les OING et autres OSC internationales accréditées, elle entretient un partenariat avec des ONG locales et nationales bien ciblées.
2. Ces ONG partenaires doivent épouser les valeurs de la Francophonie et être compétentes dans les domaines d'intervention en lien avec les programmations respectives de l'OIF et des opérateurs directs et reconnus du Sommet.
3. Les OING et les OSC internationales accréditées pourront contribuer à l'identification des ONG les plus actives au regard des objectifs stratégiques communs.

Titre IV : Obligations des OING et des OSC internationales bénéficiant du statut consultatif

Seules les OING et OSC internationales peuvent bénéficier du statut consultatif, qui les engage à :

1. informer le Secrétaire général de la Francophonie de leurs activités ayant trait aux actions de la Francophonie, aux programmations respectives de l'OIF et des opérateurs, ainsi que du concours apporté par elles à la réalisation de leurs objectifs ;
2. faire connaître à leurs membres les activités de la Francophonie ainsi que les programmations respectives de l'OIF et des opérateurs et les réalisations de l'OIF et des opérateurs ;
3. contribuer par leurs activités à l'atteinte des objectifs stratégiques communs ;
4. apporter, à la demande du Secrétaire général de la Francophonie et dans leur domaine de compétence, leur concours aux enquêtes, études ou publications de l'OIF et des opérateurs directs et reconnus du Sommet ;
5. participer aux demandes de consultations émanant des institutions de la Francophonie ;
6. inviter l'OIF et les opérateurs à se faire représenter à leurs réunions dont l'ordre du jour présente un intérêt pour leurs programmes respectifs ;
7. présenter au Secrétaire général des rapports, une fois tous les deux ans, sur leurs activités et sur le concours effectif qu'elles ont apporté à l'action des institutions de la Francophonie ;
8. participer et contribuer aux travaux de la Conférence francophone des OING/OSC en coordination avec le Comité de suivi mentionné au titre VI, paragraphe 3 ;

Titre V : Prérogatives des OING et OSC dotées du statut consultatif auprès des institutions de la Francophonie

1. Les OING et OSC internationales bénéficiant du statut consultatif :
 - a. sont membres de la Conférence des OING et des OSC de la Francophonie ;
 - b. sont consultées à l'occasion des conférences ministérielles thématiques de la Francophonie et, autant que possible, lors des instances de la Francophonie ;
 - c. peuvent être invitées aux réunions organisées par l'OIF et les opérateurs (symposiums, séminaires, colloques et toute autre manifestation relevant des programmations respectives de l'OIF et des opérateurs...) ;
 - d. peuvent rendre ce statut public, en utilisant notamment les symboles de la Francophonie (logo et drapeau) après autorisation préalable de l'OIF ou des opérateurs directs et reconnus du Sommet.
2. Le Secrétaire général de la Francophonie peut inviter une OING ou une OSC internationale ne bénéficiant pas du statut consultatif à des manifestations

spécifiques (colloque, séminaire, symposium, conférence ministérielle thématique et autre manifestation relative aux activités découlant des orientations du Sommet).

Titre VI : Conférence des OING et des OSC

1. Sur convocation du Secrétaire général de la Francophonie, une Conférence réunit tous les deux ans les OING et OSC internationales bénéficiant du statut consultatif. Cette Conférence est destinée à :
 - a. informer les OING et OSC internationales et recueillir leurs contributions sur les orientations du Sommet et les programmations de l'OIF et des opérateurs qui en découlent ;
 - b. mener des consultations en vue d'obtenir des avis et suggestions concernant les grandes lignes de la programmation ;
 - c. favoriser la coopération entre les organisations ayant des intérêts communs.
2. La Conférence se réunit en sections thématiques. Les avis préparés par les sections thématiques sont approuvés en séance plénière.
3. La Conférence élit un Comité de suivi, composé de neuf représentants, reflétant la diversité de l'espace francophone et les domaines prioritaires dégagés par le Sommet et en lien avec les programmations respectives de l'OIF et des opérateurs directs et reconnus du Sommet. Le Comité de suivi assure la mise en œuvre des recommandations de la Conférence dans l'intervalle de ses réunions.
4. La Conférence établit son règlement intérieur ainsi que celui du Comité de suivi. Ces règlements doivent être approuvés par le Secrétaire général de la Francophonie après information du Conseil permanent de la Francophonie.
5. Le président du Comité de suivi, ou son représentant membre du Comité de suivi, est invité par le Secrétaire général de la Francophonie à participer aux réunions du Conseil permanent de la Francophonie en qualité d'observateur, en fonction des points d'intérêts communs inscrits à l'ordre du jour. Le président du Comité de suivi, ou son représentant membre du Comité de suivi, présente une contribution écrite à la demande du Secrétaire général de la Francophonie et, le cas échéant, est invité à la commenter, conformément au règlement intérieur du Conseil permanent de la Francophonie.
6. Le président du Comité de suivi présente le compte rendu de la Conférence au Conseil permanent de la Francophonie précédant le Sommet de la Francophonie. Il lui incombe également de transmettre au Secrétaire général les observations qu'il formule dans la perspective du Sommet au nom des OING et OSC ayant un statut consultatif auprès de la Francophonie.

Titre VII : Modalités de reconduction et de retrait du statut consultatif

1. Tous les quatre ans, une révision globale des accréditations est réalisée par l'OIF pour permettre d'examiner la conformité des OING/OSC aux conditions inhérentes au statut consultatif.
2. Le Secrétaire général de la Francophonie présente à la Conférence ministérielle de la Francophonie ses propositions portant sur la reconduction ou le retrait du statut consultatif d'une OING ou d'une OSC internationale qui ne respecterait pas les engagements prévus par les Titre II et Titre IV. Il présente, à cette occasion, un bilan de l'état du partenariat de la Francophonie avec les OING/ OSC internationales accréditées.
3. Le non dépôt du rapport, prévu dans les obligations mentionnées au Titre IV, paragraphe 7, peut entraîner le retrait du statut consultatif et la perte automatique de la qualité de membre de la Conférence des OING et des OSC.

Le Secrétaire général informe au préalable l'organisation intéressée des raisons qui auront motivé sa proposition et communique au Conseil permanent de la Francophonie les observations éventuelles de l'organisation concernée, avant qu'une décision définitive ne soit prise par cette instance.

4. En cas de manquement grave d'une OING ou d'une OSC internationale, constaté par un État ou un gouvernement membre ou par un opérateur direct et reconnu, aux principes de la Francophonie, tels qu'ils figurent notamment dans la Charte et dans les Déclarations du Sommet, ou aux obligations résultant des directives, le Secrétaire général de la Francophonie peut retirer provisoirement à l'organisation concernée le statut consultatif, après information du Comité de suivi.

Dans ce cas, le Secrétaire général saisit le Conseil permanent de la Francophonie dans les meilleurs délais pour que celui-ci, à l'occasion de sa première réunion, statue définitivement sur le retrait ou le maintien du statut.

5. Avant toute décision, le Conseil permanent de la Francophonie invite, si nécessaire, l'organisation visée par la procédure de retrait à lui fournir toutes explications écrites ou orales propres à éclairer la décision.

Annexe 9

Liste des participants de la VII^e Conférence francophone des OING et OSC

OING/OSC DOTÉES DU STATUT CONSULTATIF

AFAL (*Association francophone d'Amitié et de liaison*)

M. Mohamed Larbi HAOUAT
Vice-Président
Membre du Comité de Suivi

AFEC (*Association francophone d'éducation comparée*)

M. Abdel Rahamane BABA-MOUSSA
Président
Maître de Conférences en Sciences de l'éducation

M. Moussa DAFF
Président de la VI^{ème} Conférence et du Comité de suivi
Professeur Université CAD

M. Alain CARRY
Membre du Comité de Suivi
Chercheur au CNRS (Université Paris-Sorbonne)

M. Henri FOLLINET
Membre Comité de suivi

AFECTI (*Association francophone des experts de la coopération technique internationale*)

M. Jacques MOSCHETTI
Vice-Président

AIDES (*Association francophone internationale des Directeurs d'établissements scolaires*)

M. Ali KHALLADI
Président Afrique
Chef d'Etablissement Ecole préparatoire Louis-Braille

Mme Denise BERGERON
Secrétaire générale
Responsable du site Internet des OING/OSC

AIFA (*Association Internationale Francophone des Aînés*)

Mme Alimata SALAMBÉRÉ
Présidente

Mme Ndèye Marie FALL
Présidente AIFA/Sénégal

M. Jean ST DENIS
Secrétaire général

AIRF (*Association Internationale des Régions Francophones*)

M. Oumarou AG MOHAMED IBRAHIM HAIDARA
Président du Haut Conseil des Collectivités territoriales du Mali

AIRHM (*Association Internationale de Recherche Scientifique en faveur des Personnes handicapées mentales*)

Mme Viviane GUERDAN
Présidente honoraire

M. Banoumou LEMRABOTT DIAWARA
Président de l'Association Mauritanienne pour la Promotion des Handicapés Mentaux "AMPHM"



AISLF (*Association internationale des Sociologues de langue française*)

M. Daniel MERCURE
Président d'honneur

Mme Odile SAINT RAYMOND
Secrétaire générale adjointe

ALLIANCE FRANCOPHONE

M. Jean R. T. GUION
Président international

M. Anas ABDERRAHIM
Diplomate – Membre du Conseil International de l'Alliance Francophone

M. Patrick JAQUIN
Secrétaire Général France

ANF (*Association du Notariat Francophone*)

Mme Anne-Marie CORDELLE
Chargée de mission Relations extérieures avec les États francophones

Me François GRIMALDI
Notaire, Délégué du Président du CSN pour l'Afrique Subsaharienne

Me Abdoulaye HARISSOU
Notaire

APT (*Association pour la Prévention de la Torture*)

M. Ghislain Patrick LESSENE
Délégué

AQUADEV

M. Maman Salissou SABO MAINASSARA
Responsable des projets

ASF France (*Avocats Sans Frontières France*)

M. François CANTIER
Président

M. Paul GOETSCHMANN

M. Hamadi KAREMBE
Avocat au Barreau du Mali

ASSITEB (*Association internationale des Technologistes biomédicaux*)

Mme Nelly MARCHAL
Présidente

M. Innocent MOUSSAVOU
Président de la FASSATEB

BLF (*Biennale de la langue française*)

M. Roland ELUERD
Président

Mme Colette ELUERD
Administrateur

CFC (*Conseil francophone de la Chanson*)

M. Jean Marc GENIER
Président du Conseil d'Administration

CI-AF (*Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants*)

Mme Diariatou D. KOUROUMA
Chargé de programme Francophone

CIB (*Conférence internationale des Barreaux*)

M. Alexis COFFI AQUEREBURU
Président

COBATY INTERNATIONAL

M. Charaf Eddine FQIH BERRADA
Président de la VIIème Conférence francophone des OING / OSC et du Comité de suivi
Vice Président COBATY International – Président de COBATY Maroc



M. Ubald SILVESTRI
Secrétaire national de COBATY France

M. Jacques LORTHIOIR
Président de la mission D (OIF)
Membre du Comité de Suivi

M. Dominique LEUBA
Président de COBATY Genève

M. Thierry OPPIKOFER
Membre du Conseil d'Administration

COMITÉ PECO (*Comité pour les partenariats avec l'Europe continentale*)

Mme Mariana IANACHEVICI
Présidente - Alliance des ONG de protection sociale (familles et enfants)

Mme Cécile MABILOTTE
Chargée de mission

CPC / ISPEC (*Conférence panafricaine coopérative*)

M. Ibrahima NDOUR
Secrétaire Exécutif

CSFEF (*Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation*)

M. Roger FERRARI
Président
Membre du Comité de Suivi

M. Marcel BULLIARD
Bureau du CSFEF

Mme Clotilde MANDIMBA
Déléguée Générale Afrique centrale

EIP (*Association internationale pour l'École Instrument de Paix*)

Mme Monique PRINTEZIS
Secrétaire générale

Melle Marie Gisèle SOHO
Secrétaire générale de l'EIP en Côte d'Ivoire

FCFA (*Fédération des Communautés francophones et acadienne du Canada*)

Mme Marie-France KENNY
Présidente
Membre du Comité de suivi

FIACAT (*Fédération internationale de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la torture*)

Mme Nathalie JEANNIN
Représentante permanente auprès des Nations unies à Genève

Mme Lucienne-Ariane ZOMA
Membre du Bureau International
Représentante Afrique

M. Guillaume COLIN
Chargé de mission CADHP et peine de mort

FICEMEA (*Fédération internationale des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active*)

M. Marc GENEVE
Secrétaire général

M. Mama SOW
Administrateur des Ceméa (Sénégal)
Président de la commission Afrique de la Ficeméa

FIDEF (*Fédération internationale des Experts-comptables francophones*)

M. Daniel KAPSSU
Président

Mme Michèle CARTIER LE GUERINEL
Déléguée Générale

FIDH (*Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme*)

Maître Sidiki KABA
Président d'honneur de la FIDH

Mme Souhayr BELHASSEN
Présidente



M. Florent GEEL
Directeur adjoint/Bureau Afrique

M. Antoine BERNARD
Directeur exécutif

Mme Julie GROMELON
Représentante de la FIDH auprès des Nations Unies à Genève

FIM (*Fédération internationale des Musiciens*)

M. Daniel GOMES
Représentant du Sénégal au Comité Exécutif de la FIM
Vice-président de l'Association des Métiers de la Musique du Sénégal (AMS)

FIPF (*Fédération internationale des Professeurs de français*)

M. Jean-Pierre CUQ
Président

Mme Andrée-Marie DIAGNE
Maître-assistant, coordinatrice Nationale REPRO-EFFA

GERDDES-AFRIQUE

M. Ayo Sadikou ALAO
Président

GRADINITSA

Mme Monique MAUGAIN
Vice présidente

Mme Crina Marilena VOINAGHI

HELIO International

M. Todéman ASSAN
Détaché de l'Université Senghor d'Alexandrie

IADH (*Institut Arabe des droits de l'Homme*)

M. Mohamed BEN HENDA
Deuxième délégué à l'IADH de Genève

IDEF (*Institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises*)

M. Lucien ACCAD
Docteur d'État en Droit, Consultant "Démocratie-droits de l'Homme"
Arbitre agréé auprès de la CCJA de l'OHADA

IIDH (*Institut international de Droit humanitaire*)

Professeur Michel VEUTHEY
Vice-Président

Mme Stefania BALDINI
Secrétaire général

OMCT (*Organisation mondiale contre la torture*)

Mme Anne-Laurence LACROIX
Secrétaire générale adjointe

Mme Delphine RECULEAU
Responsable du projet Défenseurs des droits de l'Homme

OPAD (*Observatoire panafricain de la Démocratie*)

M. Djovi GALLY
Président

OSI (*Orphelins Sida international*)

M. Daouda OUEDRAOGO
Réfèrent parrainage pour Orphelins Sida International
auprès de l'Association des Jeunes pour la Promotion des Orphelins (AJPO)

REDDA/NESDA (*Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique*)

Prof. Pascal Valentin HOUENOU
Coordinateur

RIBG (*Réseau international pour la Bonne gouvernance*)

M. Kodjo Agbessignale AFANVI
Chef d'Antenne GNGG/RIBG - Togo



RSF (*Reporters sans Frontières*)

M. George GORDON-LENNOX
Représentant auprès des organisations internationales à Genève

M. Vincent MILLIARD
Stagiaire

SAILD (*Service d'Appui aux initiatives locales de Développement*)

Mme Marie-Martine YOBOL
Directrice Centre de documentation

SIDIIEF (*Secrétariat International des infirmières et infirmiers de l'espace francophone*)

M. Kan KOFFI
Président de l'ANIIS-FCI et Secrétaire général du RANIIAF

Mme Hélène SALETTE
Secrétaire générale

SL (*Solidarité laïque*)

Mme Saname OFTADEH
Chargée de mission pour la campagne mondiale pour l'éducation

SNA (*Société nationale de l'Acadie*)

M. Eric Mathieu DOUCET
Directeur général

Mme Françoise ENGUEHARD
Présidente, Membre du Comité de Suivi

UIDH (*Union interafricaine des droits de l'Homme*)

M. Drissa TRAORE
Avocat, Secrétaire aux affaires juridiques

UPF (*Union internationale de la presse francophone*)

M. Georges GROS
Secrétaire général international

INVITÉS SPÉCIAUX

AFCHNDH (*Association francophone des commissions nationales des droits de l'homme*)

M. Koffi KOUNTE
Président

AFPTS (*Association Francophone des Professionnels des Technologies de Santé*)

M. Didier VALLENS
Secrétaire Général

AHJUCAF (*Association des Hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français*)

Mme Alice CHABTINI
Président de chambre à la Cour de cassation du Liban

AIFI (*Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées*)

M. Pierre GRAND
Administrateur

ASAFED (*Association Africaine d'Éducation pour le Développement*)

M. Cruz Melchor EYA NCHAMA
Président

BICE (*Bureau international catholique de l'enfance*)

Mme Alessandra AULA
Secrétaire générale adjointe

CEPRODHAC (*Centre pour la promotion de la démocratisation et la défense des droits de l'Homme en Afrique centrale*)

Mme Paulette OYANE ONDO
Présidente fondatrice



CETIM (*Centre Europe – Tiers Monde*)

M. Melik ÖZDEN

Co-Directeur du CETIM et Représentant du CETIM auprès de l'ONU

CIVICUS

M. David KODE

Coordinateur de Groupe d'affinité des associations nationales

CNUCED (*Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement*)

Mme Amel HAFFOUZ

Chargée des relations avec la société civile

ÉCOLE FRANCOPHONE DE LA CITOYENNETÉ (*Comité d'initiative pour une École francophone de la citoyenneté*)

M. Honoré Moumini TIEGNAN

Coordinateur

ESPACE AFRIQUE INTERNATIONAL ET DIVERSITE

M. Gérard-Claude CAMARA

Administrateur délégué

Mme Awa NDIAYE

GRAPAD (*Promotion de l'Agriculture et du Développement*)

M. Aurélien C. ATIDEGLA

Agronome Socio-économiste, Consultant

Président du Groupe de Recherche et d'Action

HUMAN RIGHTS WATCH

Mme Estelle NKOUKOU

Représentante du West African Human Rights Defenders Network

Mme Julie de RIVERO

Advocacy Director

RÉSEAU ESPRIT DE BANDUNG

M. Darwis KHUDORI
Initiateur et animateur

RHF (*Réseau Habitat et Francophonie*)

Mme Solveig RAKOTOMALALA
Secrétaire générale

TRANSPARENCY INTERNATIONAL

Mme Nadia BALGOBIN
Membre du Comité de TI-CH`

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

S.E. M. Abdou DIOUF
Secrétaire général

M. Clément DUHAIME
Administrateur

M. Pierre de COCATRIX
Directeur de Cabinet

M. Ousmane PAYE
Conseiller spécial, chargé des Affaires politiques et diplomatiques

Mme Christine DESOUCHES
Conseiller spécial, chargé des Affaires politiques et diplomatiques

M. Eric PELLETIER
Conseiller

Melle Julie TILMAN
Attachée de presse

Mme Francine BOLDUC
Secrétaire particulière du Secrétaire général



REPRÉSENTATION PERMANENTE À GENÈVE

M. Libère BARARUNYERETSE
Représentant permanent auprès des Nations Unies à Genève

Mme Sandra COULIBALY-LEROY
Représentante adjointe

DÉLÉGATION À LA PAIX, À LA DÉMOCRATIE ET AUX DROITS DE L'HOMME (DDHDP)

M. Hugo SADA
Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme

Mme Martine ANSTETT
Chef de la Division Démocratie, droits de l'Homme et État de droit

M. Lazare KI-ZERBO
Responsable de projets

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

M. Soungalo OUEDRAOGO
Directeur

DIRECTION DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE

Mme Hary ANDRIAMBOAVONJY
Directrice

DIRECTION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LINGUISTIQUE

M. Rémi SAGNA
Chef de Division

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA SOLIDARITÉ

M. Madou SANGUEH
Responsable de projets

ANTENNE RÉGIONALE POUR LES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (APECO)

M. David BONGARD
Responsable de l'Antenne régionale



OPÉRATEURS DIRECTS

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF)

Mme Aïcha MOUTAOUKIL

Responsable des relations avec les institutions de la Francophonie